



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



LIVRET DE SINISTRALITÉ 2020 Île-de-France

SOMMAIRE

01

P. 4 INTRODUCTION

CHAMPS D'ACTIVITÉS COUVERTS PAR LES STATISTIQUES AT/MP
DÉNOMBREMENT DES SINISTRES
DÉNOMBREMENT DES EFFECTIFS ET HEURES TRAVAILLÉES
DÉFINITION DES INDICATEURS
CAS PARTICULIER DE L'ANNÉE 2020
SOURCE DES DONNÉES

02

P. 8 ACCIDENTS DU TRAVAIL

GÉNÉRALITÉS
ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS SUR 10 ANS
FOCUS SUR LES DÉCÈS
RÉPARTITION DE LA SINISTRALITÉ EN FONCTION DES TRANCHES D'EFFECTIFS
ANALYSE PAR GRANDES CATÉGORIES DE RISQUES
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

03

P. 28 ACCIDENTS DE TRAJET

GÉNÉRALITÉS
FOCUS SUR LES DÉCÈS
RÉPARTITION DES INDICATEURS TRAJET PAR TRANCHE D'EFFECTIF
ANALYSE PAR SECTION NAF
ANALYSE PAR GRANDES CATÉGORIES DE RISQUE
FOCUS SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR DÉPARTEMENT

04

P. 42 MALADIES PROFESSIONNELLES

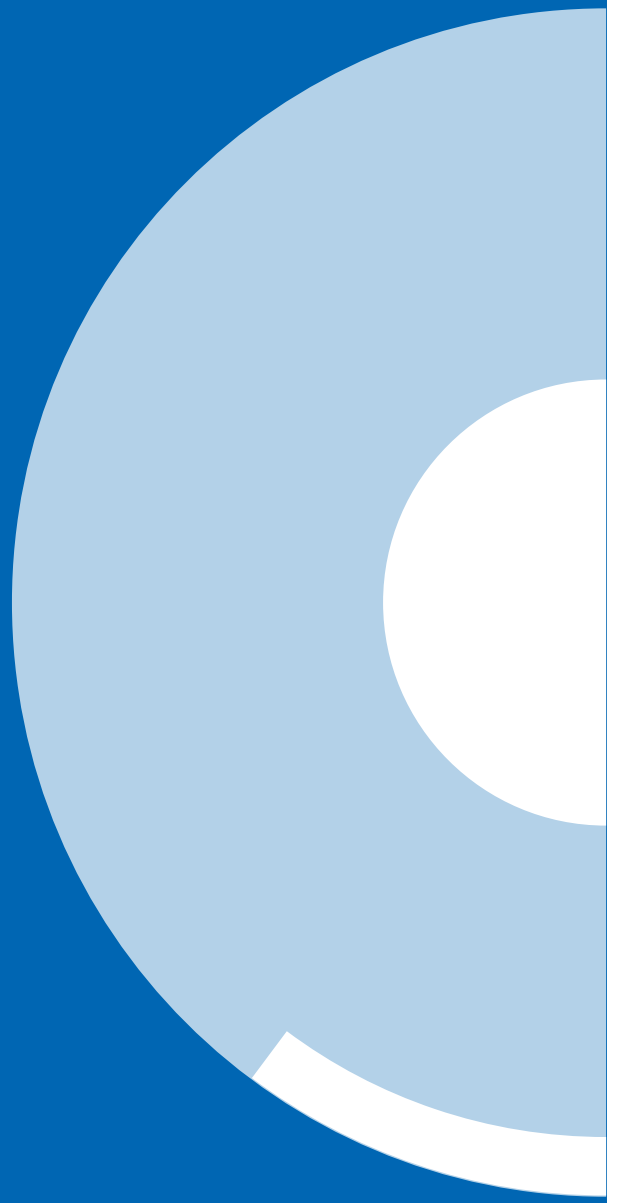
GÉNÉRALITÉS
DÉTAIL PAR TABLEAU DE MALADIES PROFESSIONNELLES
SINISTRALITÉ SECTORIELLE
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
FOCUS SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)
FOCUS SUR LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

05

P. 57 DONNÉES FINANCIÈRES

01

INTRODUCTION



| INTRODUCTION

Le présent livret de sinistralité offre une synthèse descriptive des principales informations disponibles sur la sinistralité régionale AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) du régime général de la sécurité sociale pour l'ensemble des secteurs d'activité, en Île-de-France et pour l'année 2020.

Les sinistres dont il est tenu compte dans ces statistiques sont les sinistres AT/MP — accidents du travail, du trajet ou maladies professionnelles — ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès au sens des articles L411-1, L411-2 et L461-1 du Code de la Sécurité sociale.

CHAMPS D'ACTIVITÉS COUVERTS PAR LES STATISTIQUES AT/MP

Les statistiques AT/MP couvrent le champ des sinistres du seul régime général. Elles n'incluent donc pas les sinistres concernant les personnes relevant du régime agricole, du régime social des indépendants ou de la fonction publique territoriale, hospitalière ou d'État.

Les statistiques AT/MP du régime général sont généralement présentées à travers les neuf grandes branches d'activités, ou CTN (comités techniques nationaux), tels que définis par l'arrêté du 22 décembre 2000. La déclinaison régionale de ces Comités Techniques se traduit de la manière suivante :

- CTR1** : Industries de la métallurgie (CTN A) et Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie (CTN E).
- CTR2** : Industries du bâtiment et des travaux publics (BTP) (CTN B) et Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu (CTN F).
- CTR3** : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C), Industries et commerces de l'alimentation (CTN D) et Commerces non alimentaire (CTN G).

CTR4 : codes risques 75.1AE ; 75.1BB ; 75.1CA ; 85.1AC ; 85.1AD ; 85.1CB ; 85.1CD ; 85.1GA ; 85.1KA ; 85.2ZB ; 85.3AB ; 85.3AC ; 85.3AD ; 85.3AE correspondants aux activités de santé.

CTR5 : Activités de services I (banques, assurances, administrations, etc. (CTN H) et Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage, etc.) (CTN I) à l'exception des codes risques rattachés au CTR 4 susvisé.

À ces principaux secteurs d'activités, viennent s'ajouter les catégories professionnelles des sièges sociaux et bureaux des secteurs d'activité présentés plus haut, ainsi que d'autres catégories professionnelles particulières, comme par exemple, les personnes occupées exclusivement au service de particuliers, les vendeurs à domicile, etc. (CTN Z).

Il est à noter que les statistiques des Comités Techniques Régionaux (CTR) présentées dans ce document n'incluent pas les statistiques des bureaux et sièges sociaux.

DÉNOMBREMENT DES SINISTRES

Les rubriques accidents du travail en 1^{er} règlement, accidents de trajet en 1^{er} règlement et maladies professionnelles en 1^{er} règlement recensent les sinistres ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1^{er} règlement :

- d'indemnités journalières (IJ), correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnités en capital (IC) ou d'un capital représentatif de rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (IP),
- ou d'un capital représentatif de décès, consécutif à un accident mortel.

Les AT/MP ne sont donc comptabilisés au sein de ses rubriques en 1^{er} règlement que l'année correspondant à ce 1^{er} règlement et pas les années suivantes.

Les journées d'incapacités temporaires, les incapacités permanentes et les décès font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les journées indemnisées sont dénombrées au sein de la rubrique journées d'IT, quelle que soit l'année de 1^{er} règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisés en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident,
- les nouvelles IP sont recensées au sein de la rubrique « Nouvelles incapacités permanentes » l'année d'imputation de l'indemnité en capital (pour les taux d'IP inférieurs à 10%) ou l'année d'imputation du capital représentatif de rente (pour les taux d'IP supérieurs ou égaux à 10%),

- les décès sont comptabilisés au sein de la rubrique « décès » l'année d'imputation du capital représentatif de décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente.

DÉNOMBREMENT DES EFFECTIFS ET HEURES TRAVAILLÉES

Les sections d'établissement prises en compte sont les sections d'établissement actives de l'année N, rattachées à l'un des 9 CTN, hors bureaux et sièges sociaux.

Ce document présente les résultats statistiques concernant les effectifs et heures travaillées de l'année 2020 et compare ces résultats à ceux des années précédentes. Cependant, la période considérée a été impactée par la mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) en 2017 ayant pour effet :

- en ce qui concerne le dénombrement des salariés, la prise en compte désormais de tous les salariés et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour l'intérim) comme le voulait la règle de gestion

DÉFINITION DES INDICATEURS

Les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- l'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1^{er} règlement pour 1 000 salariés,
- le taux de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail,
- le taux de gravité des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail,
- l'indice de gravité des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 100%,
- le taux moyen d'une IP est la somme des taux d'IP rapportée à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

À la différence du nombre de MP, le dénombrement des victimes ne comptabilise qu'une seule fois les personnes reconnues atteintes de deux maladies professionnelles ou plus, au titre du même tableau de MP, au cours de l'année.

historique de la branche AT-MP. La nouvelle règle rend mieux compte de l'emploi contractuel court, mais induit une rupture de série à la hausse sur ces dénombres entre les années 2016 et 2017, et donc à la baisse sur les indices de fréquence qui en résultent.

- en ce qui concerne le dénombrement des heures travaillées, la comptabilisation des heures contractuelles sur tout le temps du contrat, et pas seulement sur le temps travaillé (comprendre hors congés). Ce changement explique l'essentiel d'une augmentation des heures travaillées de l'ordre de 10% qui se répercute en sens inverse sur les taux de fréquence, indices de fréquence et de gravité.

Ces définitions qui rapportent des dénombres liés aux sinistres à la population au travail n'ont de sens statistique que pour les accidents du travail ou les accidents de trajet d'une année donnée. Ils ne peuvent pas s'appliquer en l'état aux maladies d'origine professionnelle prises dans leur ensemble, non seulement parce que certaines maladies sont en nombres statistiquement non significatifs, mais aussi parce que les expositions en cause peuvent être intervenues dans un passé lointain non daté précisément.

Une exception pourrait être faite pour les TMS, à la fois parce qu'ils sont nombreux, et parce que leur délai de prise en charge reste limité dans le temps. Mais ceci resterait néanmoins une approximation dans la mesure où une part non négligeable des expositions remonte à l'année précédente.

CAS PARTICULIER DE L'ANNÉE 2020

La vraie définition de ces indices consiste à rapporter la sinistralité au temps d'exposition au risque, mesuré en temps normal par les effectifs ou les heures travaillées, issus des compilations des DSN.

En 2020, l'épidémie « covid » a eu pour conséquence un recours massif au chômage partiel pour lequel ce sont les entreprises qui ont continué à rémunérer leurs salariés, les entreprises se faisant rembourser le chômage partiel par ailleurs. Les sommes correspondantes ont été inscrites sur les bulletins de salaire et les traitements de la DSN les ont donc considérés comme des périodes d'emploi habituelles.

Les effectifs et les heures travaillées ne reflètent donc pas exactement les expositions réelles. Par conséquent, l'indice de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) calculés à partir de ces éléments ne sont pas représentatifs et ne seront pas calculés pour l'année 2020.

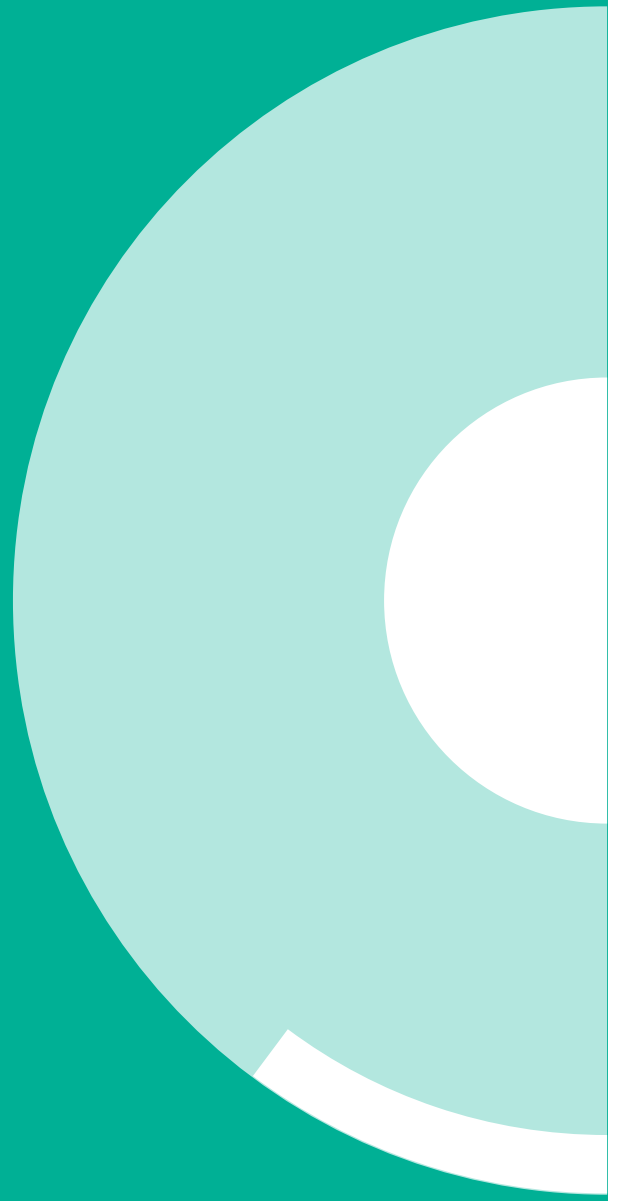
SOURCE DES DONNÉES

Les statistiques présentées dans ce document sont établies à partir des bases de données annuelles régionales et nationales :

- issues de SNTRP (système national de tarification des risques professionnels),
- mises à jour au 1^{er} semestre de l'année N+1 (la base de l'année 2020 mise à jour au 1^{er} semestre 2021).

02

ACCIDENTS
DU TRAVAIL



GÉNÉRALITÉS

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et les périodes de confinement associées, s'est accompagnée d'un ralentissement de l'économie, dont les effets sur la sinistralité sont perceptibles sur plusieurs indicateurs, et en particulier :

- le nombre d'accidents en premier versement présente une baisse de 22,7% en 2020 par rapport à 2019 et de 22,1% pour les accidents du travail avec 4 jours d'arrêt et plus. Le nombre d'accident du travail atteint ainsi un niveau historiquement bas, avec 82 705 accidents en 2020, alors que leur nombre oscillait autour de 107 000 depuis 2016.

Pour les autres séries d'indicateurs, l'année 2020 présente en fonction des critères étudiés des variations plus ou moins contrastées sur la période 2015-2019. Ainsi :

- le nombre de sections d'établissements en progression depuis 2015, continue d'augmenter de 0,6% en 2020, malgré un ralentissement au regard de la tendance affichée les années précédentes (croissance supérieure à 1%),
- le nombre de journées d'incapacité temporaire (IT) a légèrement diminué en 2020 (-1%) mais dans des

proportions nettement moindres que celle du nombre d'accident. Le contraste entre ces deux tendances s'explique par une hausse de la durée moyenne d'arrêt d'un accident de travail, avec 102 jours d'arrêt en moyenne par accident en 2020, soit 22 jours de plus qu'en 2019. Cela peut s'expliquer par le fait que les arrêts de 2020 peuvent avoir été prolongés dans le contexte particulier de l'année 2020,

- à l'instar du nombre d'accidents du travail, l'évolution des nouvelles IPP enregistre, en 2020, une baisse de près d'un quart (-23,9%) par rapport à l'année précédente. Nous notons par ailleurs une baisse plus importante du nombre d'IP supérieure à 10%, bien que ces dernières soient en valeur absolue moitié moins nombreuses que les IP inférieure à 10%,
- la somme des taux d'IP fortement corrélée à l'évolution du nombre d'IP affiche une diminution de plus de 20%,
- enfin, avec 111 décès liés au travail, soit seulement 4 décès de moins qu'en 2019, l'année 2020 affiche avec l'année antérieure le plus grand nombre d'accidents mortels sur les 5 dernières années, malgré une année fortement impactée par le ralentissement économique.

Tableau 1 Principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail d'Île-de-France sur la période 2016/2020
(en italique : taux d'évolution annuel)

Données statistiques tous CTR - AT	Données Île-de-France					Données France France 2020	Poids IDF/ France 2019
	2016	2017	2018	2019	2020 *		
Nombre de salariés	4 684 407	4 794 822	4 827 143	4 946 433	4 899 408	19 242 881	25 %
	<i>0,9 %</i>	<i>2,4 %</i>	<i>0,7 %</i>	<i>2,5 %</i>	<i>- 1,0 %</i>		
Nombre de Section établissement (SE)	489 512	494 219	499 310	508 589	511 434	2 298 791	22 %
	<i>1,4 %</i>	<i>1,0 %</i>	<i>1,02 %</i>	<i>1,9 %</i>	<i>0,6 %</i>		
Nombre d'heures travaillées	6 747 240 187	7 592 640 136	7 915 618 525	7 895 051 870	7 182 900 410	29 251 967 120	25 %
	<i>0,9 %</i>	<i>12,5 %</i>	<i>4,3 %</i>	<i>- 0,3 %</i>	<i>- 9,0 %</i>		
Nombre d'AT en 1 ^{er} versement	108 953	106 985	106 006	107 122	82 705	539 688	15 %
	<i>- 0,7 %</i>	<i>- 1,8 %</i>	<i>- 0,9 %</i>	<i>1,1 %</i>	<i>- 22,7 %</i>		
Dont AT avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	100 199	98 333	97 344	98 526	76 796	492 070	16 %
	<i>- 0,9 %</i>	<i>- 1,9 %</i>	<i>- 1,0 %</i>	<i>1,2 %</i>	<i>- 22,1 %</i>		
Nombre Journées d'IT	8 010 322	8 126 230	8 189 106	8 552 522	8 470 173	45 722 209	19 %
	<i>4,5 %</i>	<i>1,4 %</i>	<i>0,8 %</i>	<i>4,4 %</i>	<i>- 1,0 %</i>		
Nombre Nouvelles IP	5 532	5 977	6 189	5 848	4 453	26 903	17 %
	<i>- 13,2 %</i>	<i>8,0 %</i>	<i>3,5 %</i>	<i>- 5,5 %</i>	<i>- 23,9 %</i>		
dont IP avec taux < 10 %	4 017	4 311	4 479	4 134	3 169	18 237	17 %
	<i>- 9,0 %</i>	<i>7,3 %</i>	<i>3,9 %</i>	<i>- 7,7 %</i>	<i>- 23,3 %</i>		
dont IP avec taux > = 10 %	1 515	1 666	1 710	1 714	1 284	8 666	15 %
	<i>- 22,7 %</i>	<i>10,0 %</i>	<i>2,6 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>- 25,1 %</i>		
Nombre de décès	97	92	81	115	111	550	20 %
	<i>- 5,8 %</i>	<i>- 5,2 %</i>	<i>- 12,0 %</i>	<i>42,0 %</i>	<i>- 3,5 %</i>		
Somme des taux IP	57 059	60 862	61 507	6 3061	50 211	302 601	17 %
	<i>- 14,9 %</i>	<i>6,7 %</i>	<i>1,1 %</i>	<i>2,5 %</i>	<i>- 20,4 %</i>		

Les dénombrements de salariés sont en gris en raison de leur non pertinence.

*En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque. Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indices de gravité, taux de fréquence, taux de gravité), qui prennent appui sur les effectifs et les heures travaillées, ne sont pas calculés pour l'année 2020.

ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS SUR 10 ANS

L'observation de la tendance sur les 10 dernières années met en évidence la spécificité de l'année 2020, tant au niveau national que régional. Ainsi, malgré les rebonds

des années 2014 et 2019, l'année 2020 bien qu'atypique s'inscrit dans la tendance globale à la baisse des dix dernières années.

Figure 1 Évolution des accidents du travail en premier versement en d'IDF sur la période 2010/2020
Comparaison IDF et France

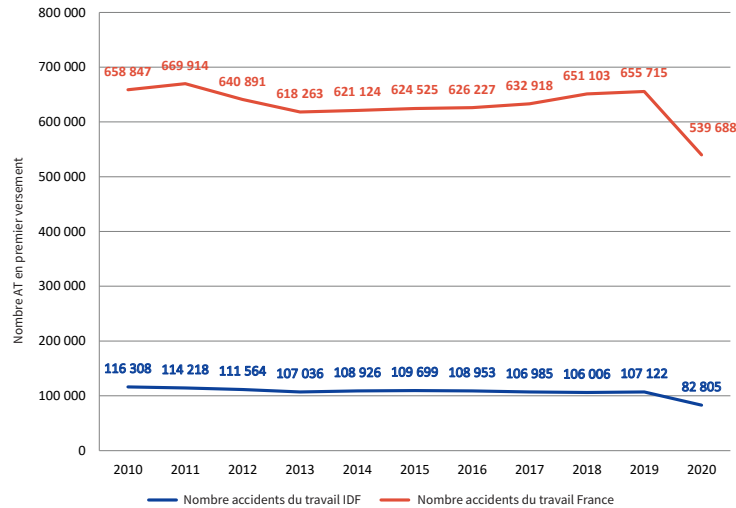
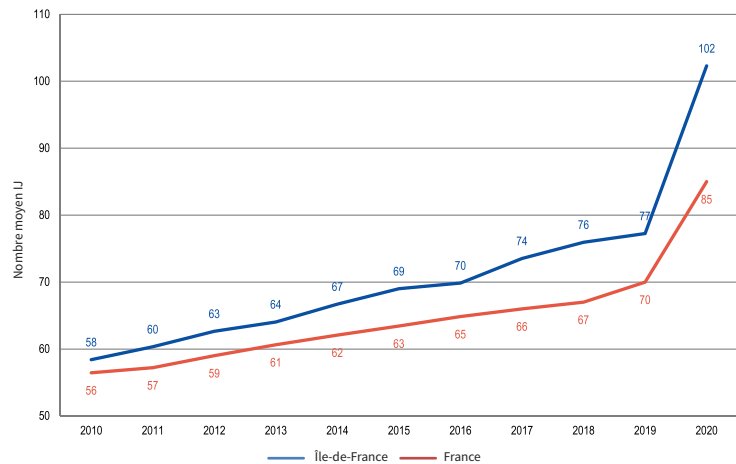


Figure 2 Évolution du nombre moyen des IJ des accidents du travail d'Île-de-France sur la période 2010/2020
Comparaison Île-de-France et France



En Île-de-France, comme pour l'ensemble territoire, le nombre moyen de jours d'arrêt par accident de travail continue de croître depuis 2009. Cette tendance repose sur une évolution proportionnellement plus importante du nombre de journées indemnisées que celle du nombre

d'accidents du travail, voire opposée en 2020. L'allongement des durées d'arrêt s'expliquant en partie pour les années précédentes par l'âge de la population accidentée (cf. livret 2019) et/ou la gravité des accidents.

FOCUS SUR LES DÉCÈS

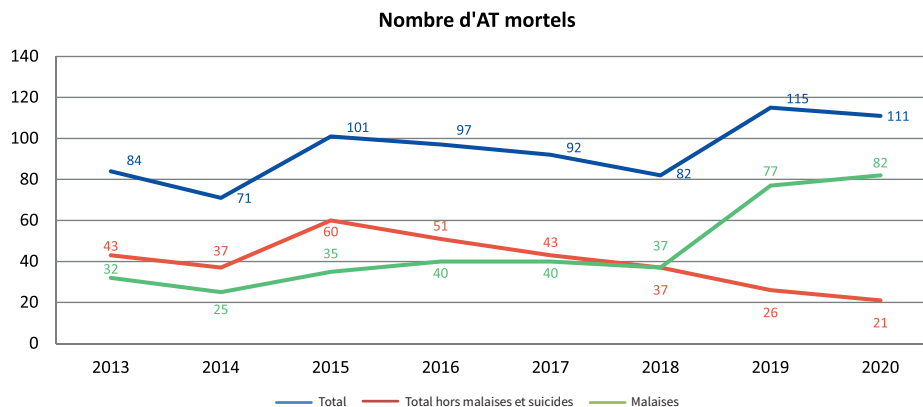
Bien que le nombre de décès soit un indicateur statistiquement moins significatif, nous constatons que l'évolution du nombre des accidents mortels en Île-de-France présente des variations, annuellement erratiques, mais de faible amplitude au cours de la dernière décennie (environ 90 décès/an). Depuis 2019, le nombre de décès passe le seuil des 110.

La figure 3 ci-après illustre la proportion importante de décès faisant suite à un malaise. Cela s'explique par le fait

qu'ils soient davantage reconnus, par la publication de la circulaire CIR-14/2018, suite à un réalignement strict de la mise en œuvre des procédures sur le principe de présomption tel que balisé par la jurisprudence.

Par ailleurs, nous constatons sur l'année 2020 que la part de la région francilienne dans la sinistralité nationale est la plus importante des 10 dernières années avec près de 20%.

Figure 3 Évolution du nombre de décès liés aux accidents du travail sur la période 2013/2020 Île-de-France et France



Le tableau 2 et la figure 4 ci-après permettent de mettre en évidence la répartition des accidents mortels survenus sur la période 2013/2020 par secteur d'activité. Nous pouvons constater que :

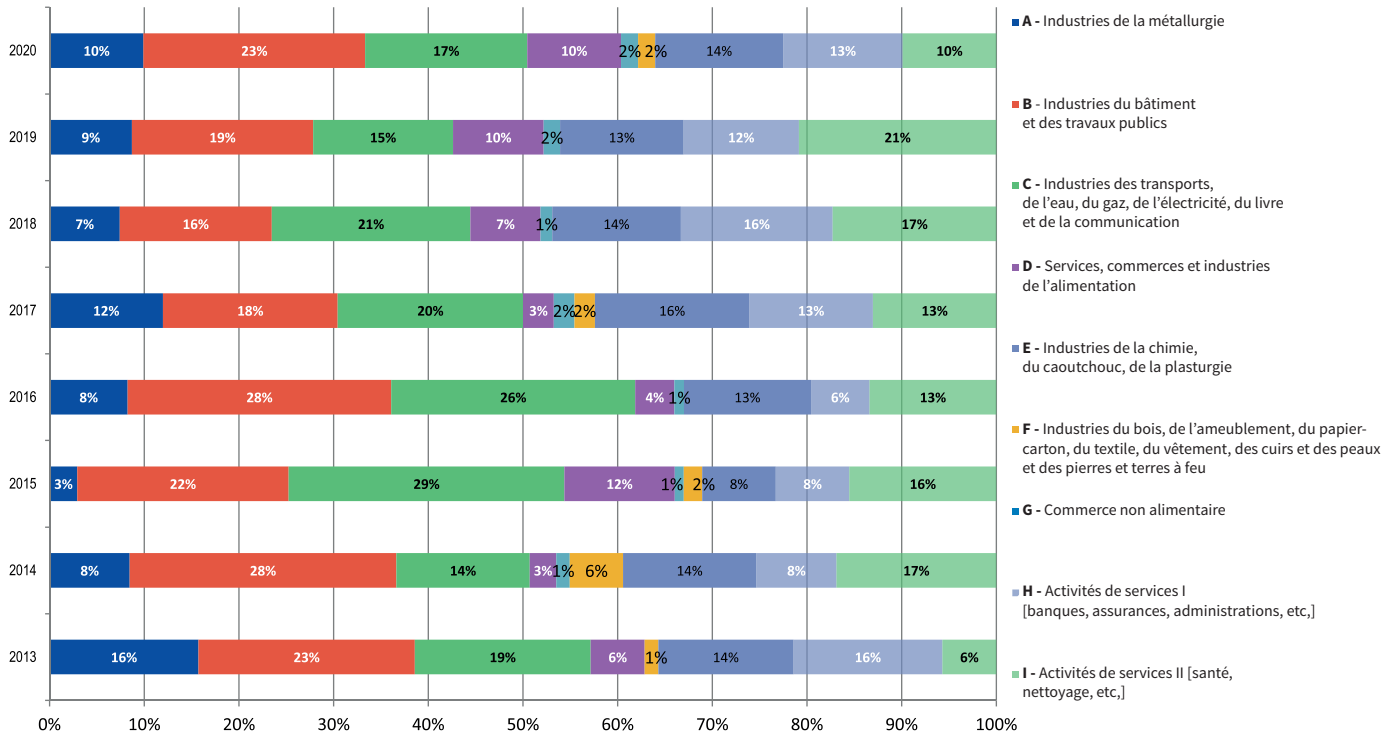
- en 2020, le nombre de décès augmente dans tous les CTN à l'exception du CTN I. Le poids de chaque CTN étant, à quelques variations près, globalement constant sur la période décennale,
- le CTN B enregistre en 2020 le plus grand nombre de décès (26 décès) malgré une activité économique fortement impactée par le 1^{er} confinement,

- les activités des CTN B et C concentrent en 2020 41% du nombre total de décès en Île-de-France,
- à contrario, le nombre de décès pour les activités du CTN I atteint son niveau le plus bas depuis 2012.

Tableau 2 Répartition du nombre de décès par CTN sur la période triennale 2013/2020

CTN	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
A - Industries de la métallurgie	11	6	3	8	11	6	10	11
B - Industries du bâtiment et des travaux publics	16	20	23	27	17	13	22	26
C - Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	13	10	30	25		17	17	19
D - Services, commerces et industries de l'alimentation	4	2	12	4	3	6	11	11
E - Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	0	1	1	1	2	1	2	2
F - Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu	1	4	2	0	2	0	0	2
G - Commerce non alimentaire	10	10	8	6	15	11	15	15
H - Activités de services I banques, assurances, administrations, etc.	11	6	8	6	12	13	14	14
I - Activités de services II santé, nettoyage, etc.	4	12	16	13	12	14	24	11
Nombre de décès Île-de-France	70	71	103	97	92	81	115	111

Figure 4 Évolution des décès en Île-de-France entre 2013 et 2020 par CTN



Le tableau 3 ci-après regroupe les 10 activités dans lesquelles le plus d'accidents mortels sont survenus. Nous constatons qu'elles concentrent 41% des décès survenus en 2020 contre 27% en 2019.

Parmi ces numéros de risque, il apparaît que :

- 4 codes relèvent du CTN B,
- le classement des codes pour cet indicateur présente des variations importantes d'une année sur l'autre avec seulement 3 numéros de risque présents dans le classement 2019.

Tableau 3 Répartition des décès en premier versement IJ ou IP sur la période 2019/2020 par code risque (Tri décroissant nb décès PV 2020)

CTN / Code Risque	Nombre décès 2019	Nombre décès 2020	
HH 741GD Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	5	8	7%
BB 453AF Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs.	2	7	6%
BB 452BE Autres travaux de gros œuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle.	8	6	5%
CC 602MG Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur.	2	5	5%
BB 452CD Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés (forages et sondages, fondations spéciales, travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux).	0	4	4%
GG 523AC Commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'articles médicaux et orthopédiques, d'optique et photographiques, de parfumerie et de produits de beauté.	0	4	4%
II 745BD Toutes catégories de personnel de travail temporaire.	12	4	4%
BB 742CE Conception de projets architecturaux y compris décoration, Ingénierie du BTP (y compris topographie, métrés, hygiène et sécurité, etc.).	2	3	3%
AA 341ZE Construction de véhicules automobiles. Succursales et filiales des constructeurs.	0	2	2%
CC 921CC Production de films et de programmes pour le cinéma, la télévision, la radiodiffusion, etc. ...Enregistrement sonore et édition musicale. Distribution et projection de films. Activités photographiques (hors agences de presse). Gestion d'activités de spectacles et gestion d'activités culturelles et socio-éducatives.	0	2	2%
Total analyse des 10 code risque pour les décès en 2020	31	45	41 %
		27 %	41 %
Total IDF	115	115	

Le tableau 4 ci-dessous compare les années de comptabilisation des décès avec leur date de survenance.

Nous observons que les décès sont majoritairement des accidents survenus les mêmes années que l'année qui a engendré les premiers versements IJ ou IP.

Ainsi, quelle que soit l'année considérée, environ 30% des décès comptabilisé en année N sont survenus en année N-1. La faible variation du nombre de décès en 2020 s'explique partiellement par l'imputation en 2020 de 35% de sinistres survenus en 2019.

Tableau 4 Répartition des décès par rapport à la date survenance (Période triennale)

Année survenance AT	Année PV IJ ou IP 2018		Année PV IJ ou IP 2019		Année PV IJ ou IP 2020	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2011	0	0%	1	1%	0	0%
2012	1	1%	0	0%	0	0%
2013	2	2%	1	1%	0	0%
2014	1	1%	2	2%	0	0%
2015	0	0%	1	1%	0	0%
2016	1	1%	1	1%	1	1%
2017	26	32%	6	5%	0	0%
2018	50	62%	35	30%	1	1%
2019	0	0%	68	59%	39	35%
2020	0	0%	0	0%	70	63%
Total décès PV	81	100%	115	100%	111	100%

Le tableau 5 ci-après présente la distribution des décès par période et date de survenance. Il met en lumière les observations suivantes :

- 13% des décès sont arrivés pendant le premier confinement. Ces décès sont majoritairement des malaises/arrêts cardiaques (7 décès),
- 2 décès pendant le second confinement avec pour origine des malaises/arrêt cardiaque,

- 13% des décès sont survenus pendant le premier dé-confinement (dont 5 malaises/arrêts cardiaques, et 1 suicide),
- 70% des décès ont eu lieu dans le cadre d'une activité économique dites « normale » au regard des périodes de restrictions ayant rythmées l'année 2020.

Tableau 5 Répartition des décès par rapport à la date survenance

Période	Nb décès - Période confinement	
	2020	
Confinement 1	9	13%
Confinement 2	2	3%
Dé-confinement 1a	9	13%
Dé-confinement 1b	1	1%
Dé-confinement 2	0	0%
Vie normale	49	70%
Total général	70	100%

Le tableau 6 permet d'identifier les activités concernées par ces accidents mortels au regard des périodes de l'année 2020 et du contexte des « activités essentielles ».

Nous constatons que :

- plus d'un quart des décès sont survenus dans le CTN B. Ces accidents se sont principalement produit en dehors des périodes de restrictions (73%) bien que 5 décès soient comptabilisés pendant la première période de confinement/dé-confinement,

- sur les 10 décès concernant le CTN C, seulement 40% sont survenus pendant les périodes d'activités normales,
- dans le CTN I, 3 décès sur les 7 concernent une entreprise de travail temporaire,
- le CTN F est celui enregistrant le moins d'accidents mortels avec 2 décès en 2020 (dont 1 pendant le premier confinement).

Tableau 6 Répartition des décès 2020 par CTN/risque et code APE et date de survenance périodes du covid19

Périodes COVID	CTN	Code risque		Code APE		AT PV 2020
Confinement 1	BB	452CD	Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés (forages et sondages, fondations spéciales, travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux).	4221Z	Construction de réseaux pour fluides	1
	BB	742CE	Conception de projets architecturaux y compris décoration, Ingénierie du BTP (y compris topographie, métrés, hygiène et sécurité, etc.)	7112B	Ingénierie, études techniques	1
	CC	900BF	Collecte des déchets ménagers ou d'activités, dangereux ou non dangereux. Nettoyement de voirie, balayage, lavage	8299Z	Autres Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	1
	CC	923AD	Création et interprétation littéraires et artistiques (y compris les artistes) - Services annexes des spectacles (tout intermittent du spectacle).	9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	1
	FF	714AC	Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis.	9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	1
	GG	703AD	Promotion, vente, location ou administration de biens immobiliers.	6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	1
	GG	703CB	Concierges et employés d'immeubles	4110D	Supports juridiques de programmes	1
	HH	741GB	Groupements d'employeurs. Coopératives d'activité et d'emploi. Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.	4619A	Centrales d'achat non alimentaires	1
	HH	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1
Total Confinement 1						9
Confinement 2	AA	312AG	Fabrication, réparation, entretien de : matériels électriques, électromagnétiques industriels, appareillages électriques d'installation, accumulateurs, isolateurs, piles, condensateurs, lampes électriques, matériels électriques pour moteurs et véhicules. Montage de petits matériels électriques. Réparation, entretien de matériels ménagers.	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	1
	CC	634CI	Affrètement et organisation des transports maritimes, routiers ou aériens. Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péage	5229B	Affrètement et organisation des transports	1
Total Confinement 2						2
Déconfinement 1a	AA	341ZE	Construction de véhicules automobiles. Succursales et filiales des constructeurs	4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	1
	BB	452CD	Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés (forages et sondages, fondations spéciales, travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux).	4120B	Construction d'autres bâtiments	1
	BB	452CD	Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés (forages et sondages, fondations spéciales, travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux).	4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	1
	CC	602MG	Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur	4941A	Transports routiers de fret interurbains	1
	CC	602MG	Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur	4941B	Transports routiers de fret de proximité	1
	CC	921CC	Production de films et de programmes pour le cinéma, la télévision, la radiodiffusion, etc. ...Enregistrement sonore et édition musicale. Distribution et projection de films. Activités photographiques (hors agences de presse). Gestion d'activités de spectacles et gestion d'activités culturelles et socio-éducatives.	6020A	Édition de chaînes généralistes	1
	HH	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	6311Z	Traitement de données, hébergement et Activités connexes	1
	HH	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1
	II	853AE	Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence	8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés	1
Total Déconfinement 1a						9
Déconfinement 1b	BB	453AF	Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	1
Total Déconfinement 1b						1

Périodes COVID	CTN	Code risque	Code APE	AT PV 2020		
Vie normale	AA	271ZF	Fonderie de fonte, d'acier moulé ou de fonte malléable. Fabrication de fonte, d'acier, d'articles ou tubes en fonte. Fabrication de radiateurs, de chaudières pour le chauffage central, la cuisine.	2410Z	Sidérurgie	1
	AA	312AG	Fabrication, réparation, entretien de : matériels électriques, électromagnétiques industriels, appareillages électriques d'installation, accumulateurs, isolateurs, piles, condensateurs, lampes électriques, matériels électriques pour moteurs et véhicules. Montage de petits matériels électriques. Réparation, entretien de matériels ménagers.	4669B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers	1
	AA	321BC	Fabrication, installation, entretien, réparation de : matériels et appareils électroniques de réception, de téléphonie, d'enregistrement, d'imagerie médicale, de composants, d'éléments chauffants. Fabrication, installation, entretien, réparation de matériel bureautique, informatique et activités connexes.	2611Z	Fabrication de composants électroniques	1
	AA	501ZF	Importation, commerce, entretien, réparation de véhicules automobiles de marque (importateurs, concessionnaires, agents, réparateurs agréés), commerce et réparation indépendante (à l'exception 502ZH et 341ZE). Fabrication, réparation, commerce de motocycles, cycles et véhicules divers (y compris pièces et équipements). Electricité automobile	4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	1
	BB	452BE	Autres travaux de gros œuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle	4120A	Construction de maisons individuelles	1
	BB	452BE	Autres travaux de gros œuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle	4120B	Construction d'autres bâtiments	1
	BB	452BE	Autres travaux de gros œuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle	4221Z	Construction de réseaux pour fluides	1
	BB	452BE	Autres travaux de gros œuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1
	BB	452CD	Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés (forages et sondages, fondations spéciales, travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux).	4120B	Construction d'autres bâtiments	1
	BB	452ED	Construction et entretien de réseaux (électricité, Eaux, gaz, télécommunications, etc.) et autres réseaux non classés par ailleurs.	4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	1
	BB	452JD	Travaux de couverture, de charpente en bois, d'étanchéité	4399A	Travaux d'étanchéification	1
	BB	453AF	Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	1
	BB	453AF	Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	3
	BB	454LE	Travaux d'isolation, travaux de finitions (travaux d'aménagements intérieurs)	4120B	Construction d'autres bâtiments	1
	BB	455ZB	Entretien, réparation, location et montage de matériel pour le bâtiment et les travaux publics.	4941C	Location de camions avec chauffeur	1
	BB	742CE	Conception de projets architecturaux y compris décoration, Ingénierie du BTP (y compris topographie, métrés, hygiène et sécurité, etc)	7111Z	Activités d'architecture	1
	CC	222CD	Édition, imprimerie, Reprographie et activités connexes (reliure, dorure main, affiches, composition, photocomposition, gravure et photogravure). Routage.	1814Z	Reliure et activités connexes	1
	CC	602BD	Transports terrestres de voyageurs, y compris par taxi	4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs	1
	CC	602MG	Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur	4941B	Transports routiers de fret de proximité	1
	CC	621ZC	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant et non navigant. Services aéroportuaires	5110Z	Transports aériens de passagers	1
	DD	553AC	Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	1
	DD	553BC	Restauration type rapide y compris Wagons-lits et wagons-restaurants	5610C	Restauration de type rapide	1
	DD	555AA	Restauration collective	5629A	Restauration collective sous contrat	1
	DD	555AA	Restauration collective	5629B	Autres services de restauration n.c.a.	1
	FF	266AA	Fabrication de produits en béton	2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1
	GG	503AD	Commerce et location de véhicules automobiles et d'équipements associés, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings.	8553Z	Enseignement de la conduite	1
	GG	511RB	Commerce de gros sans manutention. Centrales d'achats et intermédiaires du commerce non alimentaires	4635Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac	1

Périodes COVID	CTN	Code risque		Code APE		AT PV 2020
Vie normale	GG	516GC	Commerce de gros et location de matériel de bureau, électroménager, multimédia et informatique.	4651Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	1
	GG	516KC	Commerce de gros d'équipement industriel et de la maison, d'équipement de la personne et de produits pharmaceutiques.	7010Z	Activités des sièges sociaux	1
	GG	523AC	Commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'articles médicaux et orthopédiques, d'optique et photographiques, de parfumerie et de produits de beauté.	4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2
	GG	524WA	Commerce de détail et location associée d'articles de sport et de loisirs, y compris cycles	4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1
	GG	703AD	Promotion, vente, location ou administration de biens immobiliers.	6820A	Location de logements	1
	HH	651AB	Organismes et auxiliaires financiers - Bourse de commerce.	6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires	1
	HH	731ZE	Etablissements de recherche scientifique et technique	7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1
	HH	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	1
	HH	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	6491Z	Crédit-bail	1
	HH	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1
	HH	741JB	Holdings. Cabinets de conseils en information et documentation. Cabinets d'études économiques, sociologiques, marchandisage.	6420Z	Activités des sociétés holding	1
	HH	742CB	Cabinets d'études techniques : agences de brevets, expertises, expertises en œuvre d'art. - Expert chargé d'évaluer les dommages (ou les risques)	7112B	Ingénierie, études techniques	1
	HH	751AG	Administration centrale et services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics). Représentation diplomatique étrangère en France. Organismes internationaux. - Service des armées alliées	8430C	Distribution sociale de revenus	1
	II	745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire	7820Z	Activités des agences de travail temporaire	3
	II	746ZA	Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds)	8010Z	Activités de sécurité privée	2
	II	853AD	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)	8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	1
Total Vie normale						49
Total général						70

Dans le tableau 7 ci-après, sont décrites les causes principales des accidents mortels survenus en 2020, nous constatons que :

- 12% des accidents mortels codifiés sont des chutes,
- 8% résulte d'un accident routier,
- 7% sont consécutifs d'agression.

Tableau 7 Circonstances des décès 2020

Famille Risque AT	Décès	
Chutes de hauteur	7	12%
Risque routier	5	8%
Agressions (y compris par animaux)	4	7%
Chutes de plain-pied	2	3%
Manutention manuelle	1	2%
Risque machines	1	2%
Autres risques	40	67%
Sinistres codés	60	100%
Sinistres codés	60	54%
Sinistres non codés	51	46%
Total général	111	100%

Focus sur les circonstances des décès pendant le premier confinement

L'étude des Déclarations d'Accidents du Travail (DAT) permet d'illustrer les circonstances des accidents mortels. Il ressort de cette étude que sur les 9 décès survenus pendant le premier confinement :

- 7 décès sont des malaises, arrêts cardiaques / AVC,
- 1 décès consécutif d'une chute de chariot automoteur,
- 1 décès sans information sur DAT.

RÉPARTITION DE LA SINISTRALITÉ EN FONCTION DES TRANCHES D'EFFECTIFS

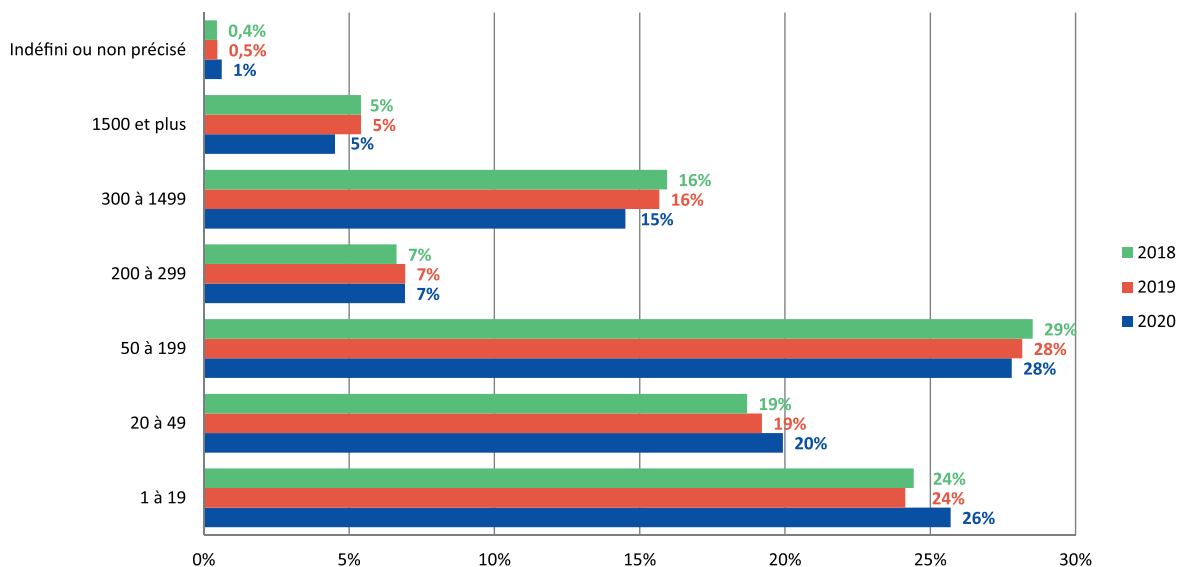
Le tableau 8 ci-dessous permet de mettre en perspective la relation entre la sinistralité travail et la taille d'établissement.

Tableau 8 Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par tranche d'effectif 2018 à 2020

Tranches d'effectif		1 à 19	20 à 49	50 à 199	200 à 299	300 à 1499	1500 et plus	Indéfini ou non précisé	Total AT
2018	Nb Sections d'établissement	404 659	21 640	11 050	1 289	1 754	143	58 696	499 231
	Nb salariés	1 423 454	662 765	1 020 164	312 991	985 499	422 270	0	4 827 143
	Nb AT en premier versement	25 901	19 820	30 236	7 034	16 897	5 642	476	106 006
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	23 977	18 267	27 741	6 425	15 353	5 135	446	97 344
	Nouvelles IPP	1 678	1 072	1 585	351	942	263	298	6 189
	Nb décès	26	10	19	4	9	11	2	81
	Nb jours indemnisés	2 058 732	1 440 199	2 248 415	535 551	1 302 131	353 692	250 386	8 189 106
	Somme Taux IP	17 678	10 413	14 777	3 396	8 536	3 164	3 543	61 507
2019	Nb Sections d'établissement	417 310	22 490	11 346	1 326	1 747	155	54 215	508 589
	Nb salariés	1 471 115	687 041	1 048 106	322 009	982 004	436 158	0	4 946 433
	Nb AT en premier versement	25 856	20 576	30 173	7 424	16 794	5 798	501	107 122
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	24 129	18 998	27 686	6 801	15 192	5 254	466	98 526
	Nouvelles IPP	1 497	1 060	1 508	395	856	229	303	5 848
	Nb décès	32	14	31	3	23	11	1	115
	Nb jours indemnisés	2 092 556	1 558 121	2 356 194	594 948	1 287 954	403 474	259 275	8 552 522
	Somme Taux IP	17 439	10 211	15 641	3 569	9 232	3 020	3 949	63 061
2020	Nb Sections d'établissement	423 477	22 659	11 063	1 303	1 705	145	51 082	511 434
	Nb salariés*	1 498 352	689 822	1 021 174	315 602	961 720	412 738	0	4 899 408
	Nb AT en premier versement	21 259	16 482	22 996	5 727	11 998	3 736	507	82 705
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	19 948	15 290	21 338	5 285	11 037	3 425	473	76 796
	Nouvelles IPP	1 184	801	1 092	289	659	198	230	4 453
	Nb décès	35	18	30	7	15	5	1	111
	Nb jours indemnisés	2 103 523	1 600 127	2 317 300	575 842	1 244 619	349 758	279 004	8 470 173
	Somme Taux IP	14 140	8 397	12 459	3 338	6 786	2 054	3 037	50 211

*Les dénombrements de salariés, sont en gris en raison de leur non pertinence

Figure 5 - Répartition des AT en premier versement par tranche d'effectif 2018 à 2020



Le tableau 8 et la figure 5 associée témoignent des résultats suivants pour l'année 2020 :

- plus la taille de l'établissement augmente, plus la variation du nombre d'accident en premier versement avec l'année 2019 croît (-35% pour la tranche 1500 et plus contre -17% pour la tranche 1-19),
- le nombre de journées indemnisées augmente dans les TPE (1-49 salariés), alors que les entreprises de 1500 salariés et plus enregistrent une diminution supérieure à 10%,
- la durée moyenne d'un arrêt est plus longue dans les petites entreprises.

En 2020, cette différence dans la variation du nombre d'accident du travail est susceptible de s'expliquer par une capacité plus importante des grandes entreprises à mettre en œuvre le télétravail.

De plus, nous constatons que :

- les indemnités journalières se répartissent de la même manière que les accidents du travail dans les différentes tranches d'effectif. Plus de la moitié des nouvelles IP surviennent dans les établissements franciliens dont l'effectif est compris entre 1 et 19 salariés et 50 et 199 salariés,
- 52% des accidents du travail sont concentrés dans les tranches d'effectif 1-19 (26%) et 50-199 (26%),
- par contre la tranche d'effectif « 20 à 49 » concentre 19% des indemnités journalières et 20% des accidents en premier versement alors qu'il ne représente que 14% des salariés dans cette tranche,
- quelle que soit l'année considérée, la distribution des accidents du travail est constante, c'est-à-dire que le poids relatif des accidents par tranche est identique à 1 ou 2% près.

Le tableau 9, et la figure 6 ci-après présentent les données de sinistralité AT en fonction des codes sections NAF.

Dès lors, l'analyse du tableau 5 permettant d'approcher la sinistralité AT dans les principaux secteurs d'activité de la nomenclature des activités françaises, fait apparaître que :

- le classement par nombre d'accidents du travail en 2019 et 2020 est sensiblement identique,
- le code NAF G concentre le plus grand nombre d'accident de travail. Il regroupe tous les commerces non alimentaires, que ce soient les commerces de gros, de détail ou les Intermédiaires du commerce,
- le secteur de la construction et les activités de la santé humaine et action sociale sont ceux pour lesquels le nombre d'accidents du travail en premier versement enregistre la diminution la moins importante (respectivement -13,5% et -14,7%). Cette variation des activités de la santé (et dans une moindre mesure de l'action sociale) s'explique par leur classement dans les « activités essentielles » lors du premier confinement.

En ce qui concerne la construction, cette évolution est susceptible de trouver sa source dans la variabilité des durées de fermeture évaluées en moyenne à 58 jours (source INSEE). Les fermetures ont duré plus longtemps dans les services (74 jours) et, à l'inverse, moins longtemps dans l'industrie (41 jours) et la construction (43 jours). Cette tendance peut également traduire d'une reprise post confinement plus accidentogène que dans d'autres

secteurs du fait des retards générés par la crise sanitaire et/ou des conditions d'exercice du travail plus contraignantes. En France, les sociétés ayant suspendu leur activité ont fermé.

- les secteurs de l'Hébergement et Restauration, ainsi que ceux des Arts, Spectacles et activités récréatives affichent la diminution du nombre d'accident en premier versement la plus importante, traduisant ainsi les effets de la crise sanitaire sur ces secteurs d'activité,
- pour rappel, la région parisienne a notamment été pénalisée par le poids, plus important qu'ailleurs, d'activités soumises à des restrictions prolongées : restauration (la réouverture complète des établissements n'a eu lieu qu'à la mi-juin), arts et spectacles dont la production audiovisuelle. Avec également l'absence de visiteurs étrangers, les lieux d'hébergement sont restés clos faute de clientèle, et l'événementiel et le commerce de luxe, fortement tributaires des touristes asiatiques et américains, ont souffert. (extrait FOCUS INSEE n°234),
- en 2020, seul 3 secteurs parmi les 12 premiers voient leur nombre de journées indemnisées augmenter par rapport à l'année précédente :
 - santé humaine et action sociale,
 - transport et entreposage,
 - construction.

Tableau 9 Répartition des données principales des accidents du travail par section NAF
Classement réalisé par rapport au nb AT en Premier Versement

Section NAF	2020						
	Nombre de Sections d'établissement	Nb AT en premier versement	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	Nombre de jours indemnisés	Nouvelles IPP	Nombre de décès	Somme Taux IP
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	90 233	15 230	14 134	1 376 000	683	16	7 331
	0,1%	-19,2%	-18,8%	-3,4%	-21,7%	-11,1%	-23,5%
Q - Santé humaine et action sociale	23 115	12 750	11 881	1 207 059	520	4	4 561
	1,7%	-14,7%	-13,6%	6,5%	-23,8%	-42,9%	-22,7%
N - Activités de services administratifs et de soutien	57 499	10 666	9 868	1 295 102	678	9	6 819
	-2,1%	-24,3%	-23,8%	-1,4%	-24,8%	-57,1%	-31,1%
H - Transports et entreposage	21 466	10 505	9 940	1 285 555	582	13	6 392
	0,2%	-25,7%	-24,7%	1,9%	-24,0%	18,2%	-19,1%
F - Construction	57 448	9 267	8 754	1 021 157	672	22	9 191
	3,1%	-13,5%	-12,6%	1,8%	-21,6%	4,8%	-18,0%
I - Hébergement et restauration	46 495	6 172	5 754	649 442	310	5	3 093
	-0,8%	-38,8%	-38,4%	-8,3%	-24,8%	-16,7%	-19,8%
C - Industrie manufacturière	18 129	4 425	4 063	401 569	276	14	3 682
	-0,3%	-24,6%	-23,8%	-4,5%	-20,5%	75,0%	-9,4%
O - Administration publique	3 157	2 809	2 520	177 256	93	1	836
	-1,3%	-18,9%	-17,4%	-2,3%	-34,5%	0,0%	-24,5%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	61 925	2 318	2 061	205 089	148	13	2 633
	2,5%	-27,4%	-27,4%	-3,4%	-20,0%	30,0%	1,2%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	16 407	1 589	1 444	122 730	84	0	862
	-1,5%	-38,4%	-38,3%	-21,7%	-18,4%	-100,0%	-11,6%
S - Autres activités de services	30 237	1 501	1 399	159 675	66	2	684
	-0,1%	-21,9%	-20,2%	-0,3%	-45,9%	100,0%	-30,1%
J - Information et communication	32 919	1 244	1 094	112 082	83	5	1 178
	2,4%	-29,9%	-29,6%	-5,0%	-15,3%	66,7%	2,0%
L - Activités immobilières	17 190	1 174	1 091	132 894	79	3	980
	-0,4%	-23,5%	-22,2%	-0,6%	-26,2%	50,0%	-12,0%
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 277	1 059	1 000	126 307	56	0	510
	4,6%	-15,8%	-15,7%	2,4%	-45,6%	-100,0%	-52,3%
K - Activités financières et d'assurance	21 512	954	833	97 375	67	3	904
	1,4%	-29,2%	-27,9%	-2,9%	-15,2%	0,0%	-17,7%
P - Enseignement	11 268	809	742	68 726	42	1	462
	-0,3%	-26,2%	-24,1%	0,2%	-16,0%	0,0%	25,2%
Code NAF inconnu ou non renseigné	0	96	91	20 082	1	0	1
	0,0%	-23,2%	-24,8%	-10,8%	-75,0%	0,0%	-97,4%
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	580	77	73	5 875	7	0	61
	0,9%	-24,5%	-15,1%	-4,8%	-12,5%	0,0%	-33,7%
B - Industries extractives	110	27	25	1 737	3	0	9
	-0,9%	0,0%	0,0%	-18,5%	200,0%	0,0%	-55,0%
U - Activités extra-territoriales	345	23	20	3 564	3	0	22
	0,0%	0,0%	-9,1%	30,7%	-50,0%	0,0%	-38,9%
A - Agriculture, sylviculture et pêche	121	10	9	897	0	0	0
	11,0%	-50,0%	-55,0%	24,1%	-100,0%	0,0%	-100,0%
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées	1	0	0	0	0	0	0
		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total Île-de-France	511 434	82 705	76 796	8 470 173	4 453	111	50 211
	0,6%	-22,8%	-22,1%	-1,0%	-23,9%	-3,5%	-20,4%

Figure 6 - Répartition des Accidents du Travail par section 2019 et 2020

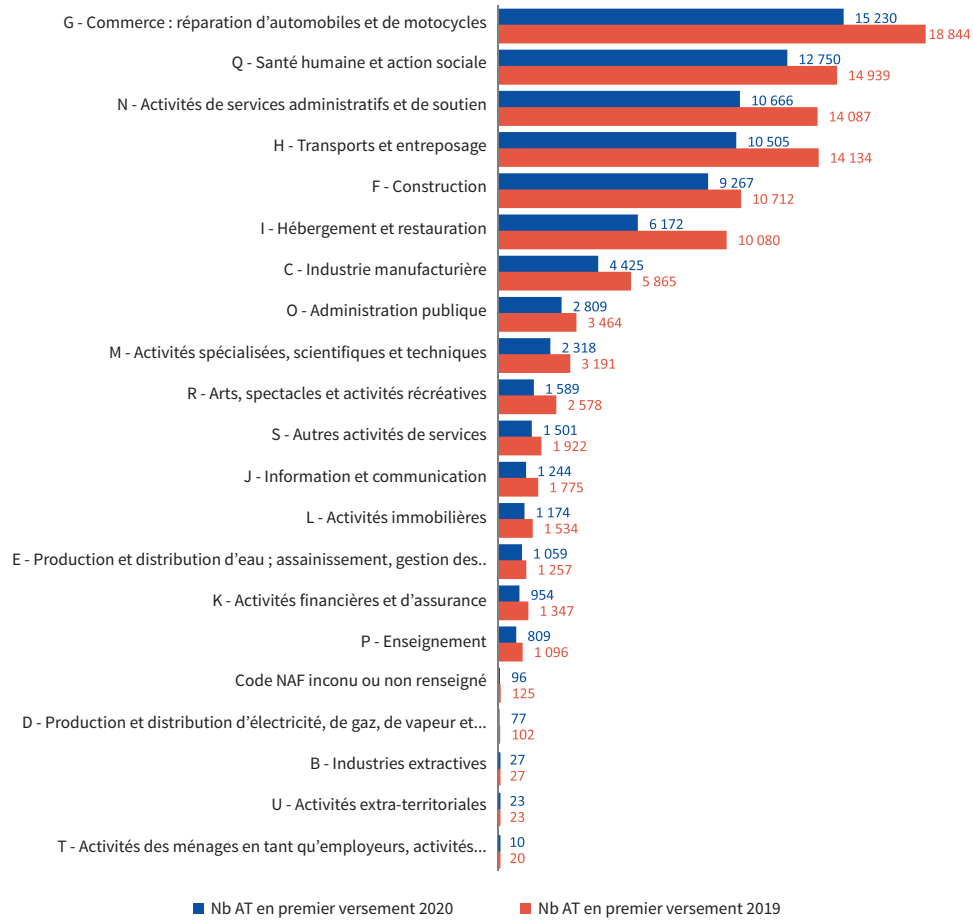
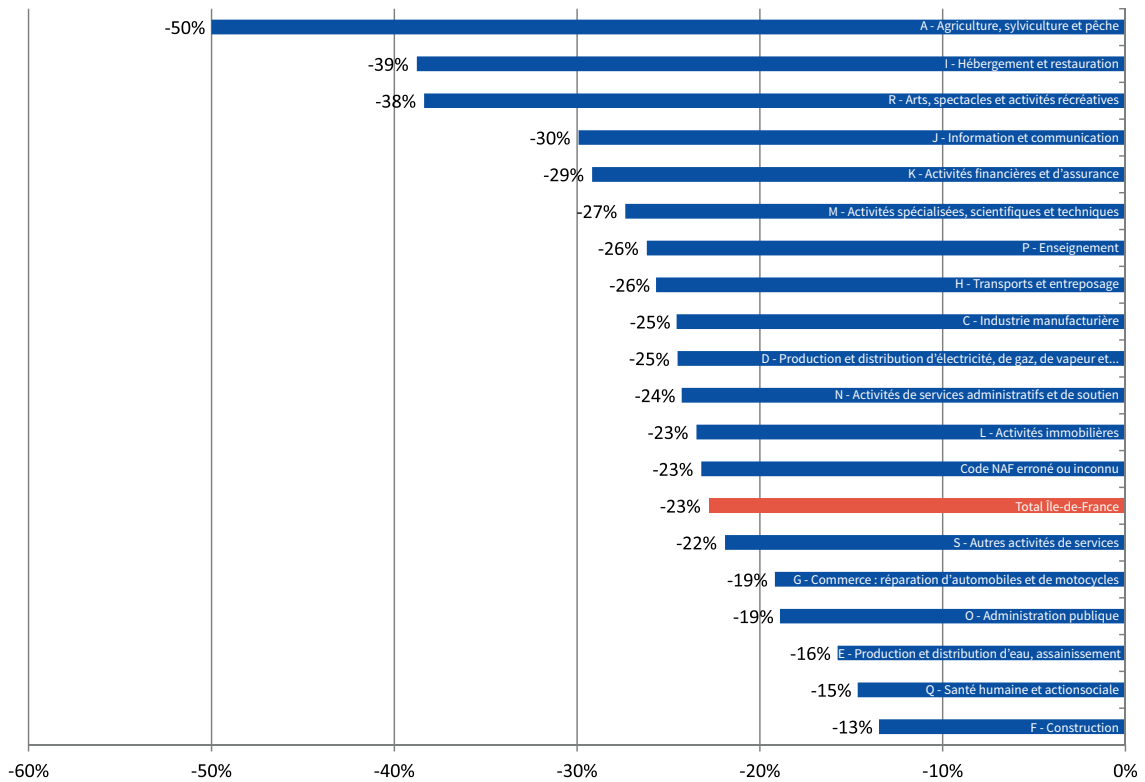


Figure 7 - Évolution en % du nombre d'accident en premier versement entre 2020 et 2019 par section NAF



Le tableau 10 ci-dessous présente les 10 codes NAF de niveau 2, regroupant au moins 500 salariés, pour lesquels les accidents en premier versement sont les plus élevés.

Ces 10 activités représentent 38% des accidents du travail en premier règlement en 2020 contre 40% en 2019. Elles emploient plus de 60% des salariés franciliens.

Cette maille fait apparaître des activités :

- relevant des activités essentielles (commerces alimentaires, transport, activités pour la santé humaine...),
- traduisant une situation dégradée par la crise sanitaire (hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement, activités liées à l'emploi, travaux de construction spécialisés...),

- ou particulièrement marquées par le ralentissement économique (restauration).

Notons qu'une majorité des activités concentre plus de 150 000 salariés dans son secteur, et que l'indisponibilité des indicateurs de fréquence tend à mécaniquement positionner les activités regroupant le plus de salariés (à l'exception de l'hébergement médico-social).

Enfin, nous remarquons que, pour la plupart, les activités « essentielles » enregistrent des écarts avec l'année 2019 de moins de 16% alors que la restauration par exemple a vu son nombre d'accident du travail baissé de 35% entre 2019 et 2020.

Tableau 10 Répartition des données principales des accidents du travail par code NAF niveau 2 en 2020 et 2019 et dont l'effectif est supérieur ou égal à 500

Classement réalisé par rapport au nombre d'accidents du travail niv2 décroissant

Code APE2		2019				2020			
		Nb Sections d'établissement	Nb salariés*	Nb AT en premier versement		Nb Sections d'établissement	Nb salariés*	Nb AT en premier versement	
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	55 134	345 252	11 693	11%	55 046	344 966	9 773	12%
43	Travaux de construction spécialisés	44 661	228 101	8 631	8%	46 094	239 842	7 461	9%
87	Hébergement médico-social et social	2 390	76 413	6 037	6%	2 445	78 183	5 092	6%
56	Restauration	42 201	258 100	7 796	7%	41 831	246 800	5 020	6%
49	Transports terrestres et transport par conduites	16 842	113 189	5 712	5%	16 878	116 688	4 799	6%
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	25 501	288 917	5 254	5%	25 498	288 804	3 946	5%
88	Action sociale sans hébergement	6 783	112 985	4 658	4%	7 009	116 269	3 922	5%
78	Activités liées à l'emploi	3 998	158 456	4 992	5%	4 242	132 367	3 835	5%
86	Activités pour la santé humaine	13 558	169 502	4 244	4%	13 661	168 282	3 736	5%
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	38 773	159 900	4 702	4%	37 290	161 307	3 678	4%
Divers		258 614	3 034 070	43 257	40%	261 297	3 005 900	31 333	38%
Total Île-de-France		508 455	4 944 885	106 976	100%	511 291	4 899 408	82 595	100%

*Les dénombrements de salariés, sont en gris en raison de leur non pertinence

ANALYSE PAR GRANDES CATÉGORIES DE RISQUES

Cette ventilation des accidents par grandes catégories de risques résulte d'un travail de classification statistique mené par la direction des risques professionnels de la CNAMTS sur les circonstances des accidents telles que décrites par les nomenclatures « SEAT » d'EUROSTAT. (cf. § nomenclatures en introduction).

Le tableau 11 présente ces grandes familles de risques. Cependant, afin d'être représentatif, n'ont été retenus que les sinistres codés et dont les éléments présentés dans cette codification pouvaient être en lien avec l'une des familles ci-après.

Le travail de classification est en effet mené sur les AT pour lesquels les 4 variables de circonstances sont complètement et précisément renseignées et connus dans le tableau 2019 établis par la Cnam pour la classification.

En 2020, cette répartition concerne :

- 62% des accidents avec au moins 4 jours d'arrêt (un certain nombre de sinistre étant codés : « pas d'information »),
- 60% des nouvelles incapacités permanentes (les IP étant pour la plupart la conséquence de sinistres survenus les années précédentes),
- 60% des indemnités journalières.

Malgré une diminution significative du nombre d'évènements, la part de chaque risque est similaire en 2019 et 2020.

Dès lors, nous constatons que près de 80% des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt en Île-de-France sont liés aux deux causes suivantes :

- manutention manuelle (47%),
- chutes (33%) réparties de la manière suivante : chutes de plain-pied (19%) et chutes de hauteur (14%).

Nous observons également que les manutentions manuelles, bien qu'enregistrant une baisse de 26%, sont à l'origine :

- de plus de 42% des nouvelle IPP,
- de plus de 2 millions de journées indemnisées en 2020.

Le risque routier, représentant 4% des sinistres codifiés, se démarque en affichant des indicateurs représentatifs de sa gravité, et en particulier :

- la hausse la plus importante du nombre de journées indemnisées par rapport à l'année précédente (+4%) bien que son poids soit inchangé en 2019 et 2020 (4% des accidents avec au moins 4 IJ),
- la baisse la moins importante de nouvelles IPP par rapport à l'année 2019.

Tableau 11 Répartition des sinistres accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt pour l'Île-de-France selon la famille de risque à l'origine de ces accidents pour les années 2019 et 2020 (italique évolution N /N-1)

Libellé du risque	Nb AT PV avec au moins 4 IJ				Nb journées indemnisées				Nouvelles IPP				Nb décès			
	2019		2020		2019		2020		2019		2020		2019		2020	
Manutention manuelle	30 615	48%	22 562	47%	2 352 929	45%	2 271 198	44%	1 502	44%	1 133	42%	4	15%	1	2%
	5%		-26%		7%		-3%		9%		-25%		-20%		-75%	
Chutes de plain-pied	11 669	18%	9 058	19%	1 032 729	20%	1 038 681	20%	678	20%	537	20%	3	11%	2	3%
	-3%		-22%		6%		1%		4%		-21%		0%		-33%	
Chutes de hauteur	8 945	14%	6 799	14%	918 952	17%	877 320	17%	530	15%	435	16%	7	26%	7	11%
	4%		-24%		10%		-5%		-12%		-18%		133%		0%	
Outillage à main	3 893	6%	3 006	6%	171 266	3%	156 180	3%	172	5%	142	5%	1	4%	0	0%
	4%		-23%		4%		-9%		-1%		-17%		0%		-100%	
Agressions (y compris par animaux)	2 866	4%	2 127	4%	297 067	6%	301 857	6%	164	5%	137	5%	1	4%	4	6%
	9%		-26%		18%		2%		-1%		-16%		-50%		300%	
Risque routier	2 477	4%	1 966	4%	246 158	5%	256 700	5%	191	6%	173	6%	3	11%	5	8%
	-2%		-21%		9%		4%		15%		-9%		-57%		67%	
Manutention mécanique	1 334	2%	1 068	2%	110 214	2%	107 915	2%	73	2%	50	2%	0	0%	0	0%
	-95%		-20%		8%		-2%		7%		-32%		0%		0%	
Autres risques	724	1%	472	1%	45 694	1%	48 339	1%	37	1%	30	1%	7	26%	40	65%
	38%		-35%		0%		6%		3%		-19%		0%		0%	
Risque machines	372	1%	263	1%	31 510	1%	25 897	1%	45	1%	27	1%	1	4%	1	2%
	4%		-29%		4%		-18%		18%		-40%		0%		0%	
Risque chimique	469	1%	261	1%	18 271	0%	13 554	0%	4	0%	11	0%	0	0%	0	0%
	25%		-44%		52%		-26%		-67%		175%		0%		0%	
Autres véhicules de transport	515	1%	215	0%	14 653	0%	11 205	0%	13	0%	4	0%	0	0%	0	0%
	-1%		-58%		1%		-24%		160%		-69%		0%		0%	
Risque physique dont risque électrique	213	0%	99	0%	16 278	0%	14 142	0%	11	0%	6	0%	0	0%	0	0%
	72%		-54%		20%		-13%		83%		-45%		0%		0%	
Total sinistres codés	64 092	100%	47 896	100%	5 255 722	100%	5 122 987	100%	3 421	100%	2 684	100%	27	100%	62	100%
Total sinistres codés	64 092	65%	47 896	62%	5 255 721	61%	5 122 988	60%	3 420	58%	2 685	60%	27	23%	60	54%
Non Codifié	34 434	35%	28 900	38%	3 296 801	39%	3 347 185	40%	2 428	42%	1 768	40%	88	77%	51	46%
Total IDF	98 526	100%	76 796	100%	8 552 522	100%	8 470 173	100%	5 848	100%	4 453	100%	115	100%	111	100%

Données régionales AT issues de SNTRP sur les 9 Comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Nota 1 : les accidents de travail liés au risque routier correspondent ici aux accidents qui ont impliqué un véhicule, à l'exclusion des locomotives, wagons, hélicoptères et avions.

Nota 2 : rappel, ces éléments sont calculés exclusivement à partir des sinistres AT avec 4 jours d'arrêt ou plus en 1^{er} règlement sur l'année.

Rappelons que, l'évolution des différents risques à l'origine des accidents est en partie liée à l'évolution des algorithmes permettant de classer les différents sinistres,

et particulièrement prégnant pour le risque routier et les manutentions manuelles (principalement des arrêts cardiaques, écrasement...).

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau 12 permet d'affiner l'analyse par grands secteur d'activité et d'identifier les tendances spécifiques des différents secteurs. Les faits principaux résultant de cette observation sont :

- les CTN C, D et I concentrent 62% du nombre d'AT en premier versement, à mettre en perspective avec le nombre de salariés et d'activité considérée comme essentielles lors du premier confinement,
- le CTN C globalise 21% des indemnités journalières,
- une baisse significative de la sinistralité dans l'ensemble des secteurs d'activité (-23% en IdF) bien que moins marquée dans les CTN B (-14%), CTN I (-19%) et CTN E (-18%),

- les secteurs pour lesquels l'évolution du nombre d'AT par rapport à l'année antérieure est moindre (CTN B, E et I) voient leur nombre de journées indemnisées croître en 2020, bien que la tendance régionale soit à la baisse (-1%),
- seuls les CTN A et F affichent une variation du nombre de nouvelles IPP inférieure à 17%. Cette variation étant supérieure à 20% (jusqu'à -33% pour le CTN E),
- la tendance en matière d'IPP pour les CTN B et I contraste avec l'évolution des AT et des IJ pour ces mêmes CTN.

Tableau 12 Principales données de sinistralités des accidents du travail par CTN – période triennale

CTN	Nb Sections d'établissement				Nb salariés*			Nb AT en premier versement				Nb jours indemnisés				Nouvelles IPP			
	2018*	2019*	2020*		2018*	2019*	2020	2018*	2019*	2020*		2018*	2019*	2020*		2018*	2019*	2020*	
A	13 573	13 641	13 754	3%	260 752	261 969	257 219	4 840	4 724	3 622	4%	329 424	342 752	327 969	4%	303	262	221	5%
	/	1%	1%		/	0%	-2%	/	-2%	-23%		/	4%	-4%		/	-14%	-16%	
B	63 000	64 955	66 845	13%	358 119	385 030	402 066	11 527	11 873	10 156	12%	1 043 780	1 089 826	1 098 501	13%	957	956	710	16%
	/	3%	3%		/	8%	2%	/	3%	-14%		/	4%	1%		/	0%	-26%	
C	64 105	64 783	64 206	13%	630 066	635 600	625 784	20 687	20 509	15 084	18%	1 673 361	1 743 973	1 737 351	21%	1 128	1 133	857	19%
	/	1%	-1%		/	1%	2%	/	-1%	-26%		/	4%	0%		/	0%	-24%	
D	72 006	73 685	73 596	14%	553 268	566 264	551 103	20 462	20 407	14 922	18%	1 478 096	1 521 848	1 466 412	17%	1 062	882	699	16%
	/	2%	0%		/	2%	2%	/	0%	-27%		/	3%	-4%		/	-17%	-21%	
E	936	949	973	0%	44 559	44 650	44 615	695	651	533	1%	50 125	46 910	47 866	1%	50	45	30	1%
	/	1%	3%		/	0%	2%	/	-6%	-18%		/	-6%	2%		/	-10%	-33%	
F	5 921	5 795	5 775	1%	43 236	43 786	42 911	1 226	1 129	895	1%	99 589	96 553	95 086	1%	93	66	58	1%
	/	-2%	0%		/	1%	2%	/	-8%	-21%		/	-3%	-2%		/	-29%	-12%	
G	122 145	121 512	119 307	23%	686 124	696 016	687 498	11 748	11 898	9 044	11%	884 766	897 065	841 853	10%	688	622	476	11%
	/	-1%	-2%		/	1%	2%	/	1%	-24%		/	1%	-6%		/	-10%	-23%	
H	107 107	111 628	114 485	22%	150 966	1 552 813	1 549 141	8 658	9 369	6 993	8%	501 123	562 029	554 699	7%	462	447	329	7%
	/	4%	3%		/	3%	2%	/	8%	-25%		/	12%	-1%		/	-3%	-26%	
I	50 438	51 641	52 493	10%	741 353	760 305	739 071	26 163	26 562	21 456	26%	2 128 842	2 251 566	2 300 436	27%	1 446	1 435	1 073	24%
	/	2%	2%		/	3%	2%	/	2%	-19%		/	6%	2%		/	-1%	-25%	
IdF	499 231	508 589	511 434	100%	4 827 143	4 946 433	4 899 408	106 006	107 122	82 705	100%	8 189 106	8 552 522	8 470 173	100%	6 189	5 848	4 453	100%
	/	2%	1%		/	2%	2%	/	1%	-23%		/	4%	-1%		/	-6%	-24%	

*Les dénombrements de salariés, des heures travaillées et leurs évolutions (2020/2019) sont en gris en raison de leur non pertinence.

Nota la répartition des décès par CTN se trouve dans le focus des décès.

La figure 8 ci-après met en évidence que :

- la part de chaque CTN en matière de nombre d'accidents du travail est globalement stable quelle que soit l'année considérée,
- seuls les CTN B et I voient leur poids augmenter en 2020.

Figure 8 - Répartition par CTN des Accidents du Travail en Premier Versement en Île-de-France - période triennale

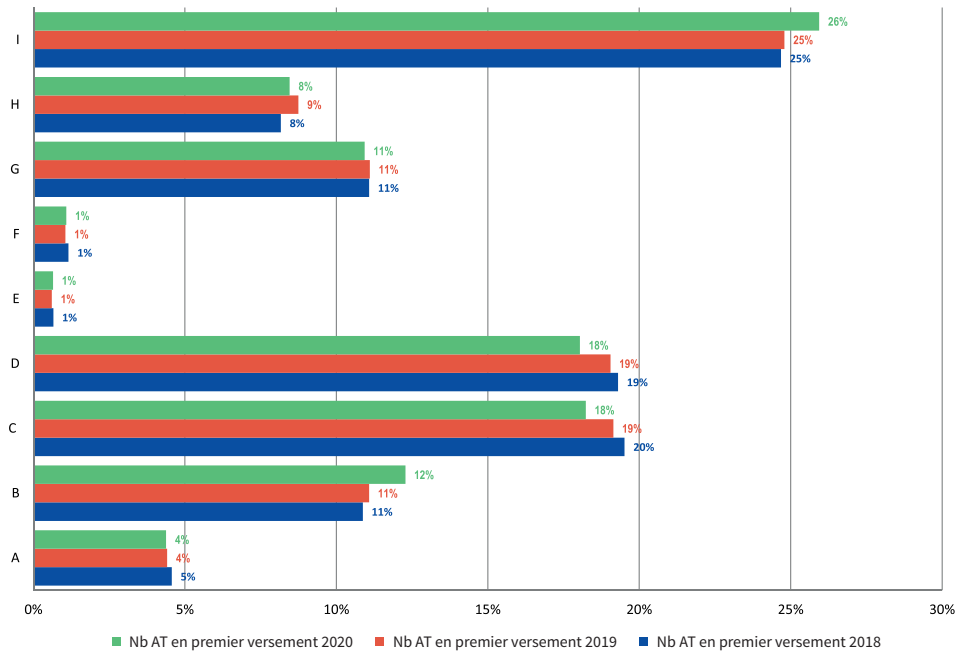


Tableau 13a Répartition des principaux indicateurs AT par département en Île-de-France en 2019 et 2020

Départements	Données IDF 2019							Données IDF 2020						
	Nb SE	Nb Salariés	Nb AT avec au moins 4 IJ		Nb Indemnités Journalières (IJ)	Nouvelles IP	Nb décès	Nb SE	Nb Salariés	Nb AT avec au moins 4 IJ		Nb Indemnités Journalières (IJ)	Nouvelles IP	Nb décès
75 - Paris	196 090	1 509 353	18 260	18%	1 441 944	1 022	23	195 342	1 486 702	13 338	17%	1 402 227	852	17
77 - Seine-et-Marne	40 309	382 757	15 360	16%	1 274 521	805	11	40 629	381 718	12 326	16%	1 257 051	607	22
78 - Yvelines	41 441	434 674	9 272	9%	874 082	588	14	41 916	431 609	7 581	10%	841 094	505	14
91 - Essonne	35 694	370 971	11 254	11%	866 912	578	10	36 019	371 928	8 893	12%	888 195	366	11
92 - Hauts-de-Seine	62 299	981 978	11 064	11%	898 549	673	23	62 485	963 943	8 268	11%	870 587	491	17
93 - Seine-Saint-Denis	54 622	518 891	13 323	14%	1 231 999	714	15	55 913	518 505	10 309	13%	1 223 759	509	11
94 - Val-de-Marne	43 374	429 838	10 083	10%	883 821	689	8	43 751	425 521	7 945	10%	867 986	534	13
95 - Val-d'Oise	34 743	315 821	9 559	10%	874 419	540	9	35 360	317 500	7 789	10%	885 564	390	5
Code département inconnu	17	2 150	351	0%	206 275	239	2	19	1 982	347	0%	233 710	199	1
Total général	508 589	4 946 433	98 526	100%	8 552 522	5 848	115	511 434	4 899 408	76 796	100%	8 470 173	4 453	111

Tableau 13b Taux d'évolution des principaux indicateurs AT par département en Île-de-France entre 2020 / 2019

Département	Sections d'Établissement	Salariés	AT en premier versement	Jours indemnisés	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	Nouvelles IPP	Décès	Somme Taux
	2020 / 2019	2020 / 2019	2020 / 2019	2020 / 2019	2020 / 2019	2020 / 2019	2020 / 2019	2020 / 2019
75 - Paris	0%	-2%	-28%	-2%	-27%	-17%	-29%	-15%
77 - Seine-et-Marne	1%	0%	-20%	-1%	-20%	-24%	100%	-19%
78 - Yvelines	1%	-1%	-19%	-4%	-18%	-14%	0%	-16%
91 - Essonne	1%	0%	-22%	3%	-21%	-37%	10%	-22%
92 - Hauts-de-Seine	0%	-2%	-26%	-3%	-25%	-27%	-22%	-24%
93 - Seine-Saint-Denis	2%	0%	-23%	0%	-22%	-26%	-31%	-25%
94 - Val-de-Marne	1%	-1%	-22%	-1%	-21%	-23%	63%	-22%
95 - Val-d'Oise	2%	1%	-20%	2%	-19%	-28%	-44%	-24%
Total général	1%	-1%	-23%	-1%	-22%	-24%	-3%	-20%

*Les dénombrements de salariés, sont en gris en raison de leur non pertinence.

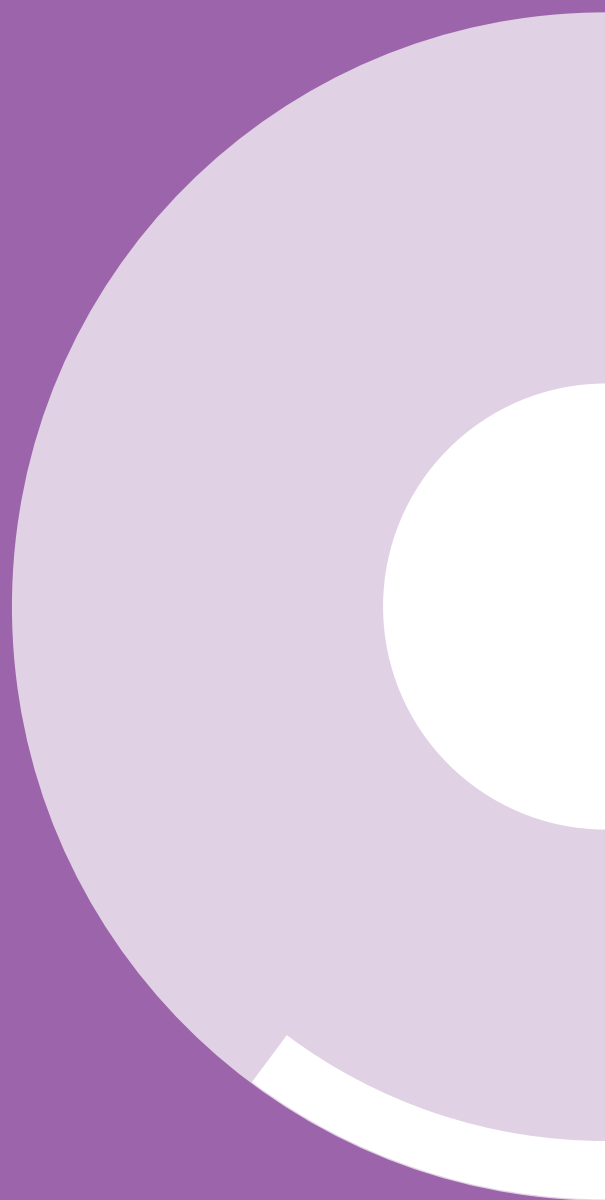
Les tableaux 13 ci-avant offrent une visibilité sur la répartition départementale des principaux indicateurs liés aux accidents du travail.

Cette maille complémentaire permet une analyse plus précise des spécificités locales et traduit les disparités locales. Ainsi :

- Paris est le département concentrant le plus de salariés avec près d'1,5 millions de salariés en 2020, mais également celui qui affiche la plus grande variation entre 2019 et 2020 avec près d'un tiers d'AT en moins (-28%),
- les établissements implantés dans les Yvelines enregistrent la baisse la moins importante du nombre d'AT avec -18% alors que les établissements des Hauts-de-Seine présentent un quart d'AT de moins en 2020 par rapport à 2019,
- le nombre de journées indemnisées n'est en augmentation que dans les départements de l'Essonne et du Val-d'Oise. Il diminue sensiblement dans les autres départements,
- les entreprises implantées sur les départements de Paris, de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis supportent près de la moitié des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt,
- le nombre de journées indemnisées oscille entre 800 000 et 900 000 journées pour chaque département, à l'exception des départements 77, 93 dont le nombre de journées dépasse 1,2 million et Paris avec environ 1,4 million,
- les nouvelles IP pour les entreprises situées en Essonne chutent de 37% en 2020,
- les écarts dans l'évolution des indicateurs entre les différents départements s'expliquent en partie par la nature des activités et la taille des établissements pour lesquels les effets du confinement diffèrent.

03

**ACCIDENTS
DE TRAJET**



GÉNÉRALITÉS

La mobilité générée par les déplacements domicile-travail (volume des déplacements, transports, saturation espace routier) en Île-de-France présente un atypisme visible dans le poids de la région francilienne au regard de la sinistralité nationale. Par ailleurs, les restrictions de déplacements associées à l'année 2020 ont eu pour effet :

- une baisse du nombre d'accidents de trajet en premier règlement de 17,1% par rapport à l'année 2019, et de 15,8% des accidents de trajet avec 4 jours d'arrêt ou plus. Les effets de la crise sanitaire sur la sinistralité trajet étant moins marqués que sur la sinistralité travail en dépit du télétravail massif engagé en 2020,

- malgré l'évolution du nombre d'accidents de trajet, le nombre de journées indemnisées continue d'augmenter (+0,3%) bien que dans une mesure moindre au regard des 4 années précédentes,
- ce contraste dans les tendances se traduit par l'augmentation de la durée moyenne d'un arrêt : le nombre moyen de jours d'arrêt pour un accident de trajet atteint ainsi en 2020 une moyenne de 87 jours d'arrêt par accident contre 82 en 2019 (+5 jours).
- une diminution du nombre de nouvelles IP dans des proportions similaires à celles de la sinistralité travail.

Tableau 14 Principaux indicateurs de sinistralité des Accidents de Trajet d'Île-de-France sur la période 2016/2020
(en italique : taux d'évolution annuel)

Données statistiques tous CTR - TJ	Données Île-de-France					Données France	Poids IDF / France 2020
	2016	2017	2018	2019	2020	France 2020	
Nombre de salariés	4 684 407	4 794 822	4 827 143	4 946 433	4 899 408	19 242 881	26 %
	0,9%	/	0,7%	2,5%	-0,8%		
Nombre de Section Établissement (SE)	489 512	494 219	499 231	508 589	511 434	2 298 791	22 %
	1,4%	1,0%	1,0%	1,9%	0,6%		
Nombre d'heures travaillées	6 747 240 187	7 596 640 136	7 915 618 525	7 895 051 870	7 182 900 410	29 251 967 120	25 %
	0,9%	/	4,2%	-0,3%	-9,0%		
Nombre de trajet en 1er règlement	25 848	27 150	30 097	28 308	23 476	79 413	30 %
	-0,5%	5,0%	10,9%	-5,9%	-17,1%		
Dont trajet avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	22 569	23 528	26 152	24 731	20 824	68 804	30 %
	-0,6%	4,2%	11,2%	-5,4%	-15,8%		
Nombre Journées d'IT	1 723 438	1 829 552	1 978 264	2 035 172	2 040 465	7 007 208	29 %
	2,2%	6,2%	8,1%	2,9%	0,3%		
Nombre Nouvelles IP	1 655	1 812	1 764	1 848	1 363	438	28 %
	-13,4%	9,5%	-2,6%	4,8%	-26,2%		
dont IP avec taux < 10%	1 181	1 288	1 267	1 268	1 328	3 293	40 %
	-12,4%	9,1%	-1,6%	0,1%	4,7%		
dont IP avec taux >= 10%	474	524	497	496	520	1 645	32 %
	-16,0%	10,5%	-5,2%	-0,2%	4,8%		
Nombre de décès	49	50	52	45	51	221	23 %
	2,1%	2,0%	4,0%	-13,5%	13,3%		
Somme des taux IP	20 696	21 685	21 738	20 954	18 362	74 019	25 %
	-9,3%	4,8%	0,2%	-3,6%	-12,4%		

*Les dénombrements de salariés, des heures travaillées et leurs évolutions (2020/2019) sont en gris en raison de leur non pertinence

FOCUS SUR LES DÉCÈS

Bien que le nombre de décès soit un indicateur statistiquement moins significatif, nous constatons que l'évolution du nombre des accidents mortels en Île-de-France présente des variations, annuellement erratiques, mais de faible amplitude au cours de la dernière décennie (environ 50 décès/an). Le risque trajet génère 2 fois moins d'accidents mortels que le risque travail.

À l'instar des accidents du travail, le tableau 14a ci-après illustre que les décès surviennent majoritairement les mêmes années que l'année qui ont engendré les premiers versements IJ ou IP.

Ainsi en 2020,

- 67% sont survenus en 2020 (33 décès sur 51),
- 27% sont survenus en 2019 (14 sur 51 décès).

Tableau 14a Répartition des décès par rapport à la date de survenance (période triennale)

Année survenance TJ	Année Premier Versement IJ ou IP 2018		Année Premier Versement IJ ou IP 2019		Année Premier Versement IJ ou IP 2020	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1996	0	0%	0	0%	1	2%
2015	1	2%	0	0%	0	0%
2016	1	2%	0	0%	0	0%
2017	14	27%	0	0%	0	0%
2018	36	69%	14	31%	2	4%
2019	0	0%	31	69%	14	27%
2020	0	0%	0	0%	34	67%
Total général	52	100%	45	100%	51	100%

Le tableau 15 ci-dessous présente la répartition des accidents mortels par date de survenance. Nous observons que cette distribution à l'aune des périodes de confinement se traduit par :

- des décès survenus pour les 9/10^e en dehors des périodes de restrictions,
- un seul décès a eu lieu pendant la période de confinement strict ; sa cause est un malaise.

Tableau 15 Répartition des décès par rapport aux périodes du covid19 (période triennale)

Période COVID	Date de survenance 2020	
Confinement 1	1	3%
Dé-confinement 1a	1	3%
Dé-confinement 1b	1	3%
Vie normale	31	91%
Total IDF	34	100%

Le tableau 16 ci-après reprend en synthèse les activités professionnelles concernées par un décès survenu en 2020. Il apparaît que :

- 45 % des décès ont eu lieu dans les CTN H et I,
- les CTN B et F n'enregistrent qu'un seul décès sur l'année 2020.

Tableau 16 Répartition des décès survenus en 2020

	CTN	Code risque		Code APE		Année survenance 2020
Confinement 1	II	853AD	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)	8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	1
Dé-confinement 1b	AA	501ZF	Importation, commerce, entretien, réparation de véhicules automobiles de marque (importateurs, concessionnaires, agents, réparateurs agréés), commerce et réparation indépendante (à l'exception 502ZH et 341ZE). Fabrication, réparation, commerce de motocycles, cycles et véhicules divers (y compris pièces et équipements). Électricité automobile	4540Z	Commerce et réparation de motocycles	1
Vie normale	AA	501ZF	Importation, commerce, entretien, réparation de véhicules automobiles de marque (importateurs, concessionnaires, agents, réparateurs agréés), commerce et réparation indépendante (à l'exception 502ZH et 341ZE), etc.	4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	1
Vie normale	CC	634CI	Affrètement et organisation des transports maritimes, routiers ou aériens. Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péage	5229B	Affrètement et organisation des transports	1
Vie normale	II	746ZA	Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds)	8010Z	Activités de sécurité privée	1
Vie normale	AA	353BC	Recherche, fabrication, entretien, maintenance, réparation, reconditionnement pour : aéronautique, aérospatiale, missiles, armement, structures, équipements	3030Z	Construction aéronautique et spatiale	1
Vie normale	AA	353BC	Recherche, fabrication, entretien, maintenance, réparation, reconditionnement pour : aéronautique, aérospatiale, missiles, armement, structures, équipements	3030Z	Construction aéronautique et spatiale	1
Vie normale	DD	553BC	Restauration type rapide y compris wagons-lits et wagons-restaurants	5610C	Restauration de type rapide	1
Vie normale	GG	524CD	Commerce de détail de l'habillement, textiles, chaussures, maroquinerie. Vente à distance. Commerce de bijouterie, d'horlogerie, et d'orfèvrerie.	4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
Vie normale	HH	801ZA	Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation	8531Z	Enseignement secondaire général	1
Vie normale	II	851AD	Établissements de soins privés y compris les centres de réadaptation fonctionnelle, autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc.).	8610Z	Activités hospitalières	1
Vie normale	DD	553AC	Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.	5610A	Restauration traditionnelle	1
Vie normale	GG	503AD	Commerce et location de véhicules automobiles et d'équipements associés, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings.	7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	1
Vie normale	HH	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	1
Vie normale	II	853BA	Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/853AC/853AD/853AE	8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1
Vie normale	HH	751AG	Administration centrale et services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics). Représentation diplomatique étrangère en France. Organismes internationaux. - Service des armées alliées	9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	1
Vie normale	DD	521FB	Grande et moyenne distribution et Drive. Vente par automate.	4711D	Supermarchés	1
Vie normale	II	853BA	Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/853AC/853AD/853AE	8810C	Aide par le travail	1
Vie normale	II	745BC	Personnel permanent des entreprises de travail temporaire	7820Z	Activités des agences de travail temporaire	1
Vie normale	GG	703AD	Promotion, vente, location ou administration de biens immobiliers.	6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	1
Vie normale	DD	521FB	Grande et moyenne distribution et Drive. Vente par automate.	4711F	Hypermarchés	1
Vie normale	HH	731ZE	Établissements de recherche scientifique et technique	7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1
Vie normale	HH	741GB	Groupements d'employeurs. Coopératives d'activité et d'emploi. Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.	7010Z	Activités des sièges sociaux	1
Vie normale	AA	341ZE	Construction de véhicules automobiles. Succursales et filiales des constructeurs	2910Z	Construction de véhicules automobiles	1
Vie normale	HH	753AA	Activités générales de sécurité sociale	8430A	Activités générales de sécurité sociale	1
Vie normale	CC	921CC	Production de films et de programmes pour le cinéma, la télévision, la radiodiffusion, etc ...Enregistrement sonore et édition musicale. Distribution et projection de films. Activités photographiques (hors agences de presse). Gestion d'activités de spectacles et gestion d'activités culturelles et socio-éducatives.	9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	1
Vie normale	II	747ZF	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers. Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.	8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	1

	CTN	Code risque		Code APE		Année survenance 2020
Vie normale	GG	516NC	Commerce de gros ou location de matériel de construction (bâtiment et travaux publics) et agricole.	4661Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole	1
Vie normale	DD	553AC	Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.	5610A	Restauration traditionnelle	1
Vie normale	II	745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire	7820Z	Activités des agences de travail temporaire	1
Vie normale	CC	746ZB	Transports de fonds et services sécurisés	8010Z	Activités de sécurité privée	1
Vie normale	HH	651AB	Organismes et auxiliaires financiers - Bourse de commerce.	6419Z	Autres intermédiations monétaires	1
Vie normale	BB	452BE	Autres travaux de gros œuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1
Dé-confinement 1a	FF	714AC	Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis.	9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	1
Total décès TJ survenus en 2020						34

Les circonstances des décès survenus en 2020 traduisent quant à eux de la part du risque routier dans la mortalité trajet avec plus d'un accident mortel sur 2. Les malaises représentent quant à eux près d'un tiers de cette sinistralité.

L'étude des accidents mortels par année de premier versement et pour les 10 numéros de risque les plus représentés est disponible dans le tableau 17 ci-dessous.

Tableau 17 Répartition des décès en premier versement IJ ou IP 2020 par code risque
(tri décroissant nb décès PV 2020)

CTN	Code risque	Décès Trajet 2020	
AA	353BC Recherche, fabrication, entretien, maintenance, réparation, reconditionnement pour : aéronautique, aérospatiale, missiles, armement, structures, équipements	3	6%
DD	521FB Grande et moyenne distribution et Drive. Vente par automate.	3	6%
HH	741GD Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	3	6%
BB	454LE Travaux d'isolation, travaux de finitions (travaux d'aménagements intérieurs)	2	4%
AA	501ZF Importation, commerce, entretien, réparation de véhicules automobiles de marque (importateurs, concessionnaires, agents, réparateurs agréés), commerce et réparation indépendante (à l'exception 502ZH et 341ZE). Fabrication, réparation, commerce de motocycles, cycles et véhicules divers (y compris pièces et équipements). Electricité automobile	2	4%
DD	553AC Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.	2	4%
HH	651AB Organismes et auxiliaires financiers - Bourse de commerce.	2	4%
GG	703AD Promotion, vente, location ou administration de biens immobiliers.	2	4%
HH	801ZA Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation	2	4%
II	853AD Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)	2	4%
II	853BA Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/853AC/853AD/853AE	2	4%
Total analyse		25	49%
Total décès trajet IDF 2020		51	100%

RÉPARTITION DES INDICATEURS TRAJET PAR TRANCHE D'EFFECTIF

L'observation des données de sinistralité (Tableau 18) réparties par tranche d'effectif met en évidence que :

- les tranches d'effectif les plus touchées par les accidents de trajets sont essentiellement les tranches : « 1-19 », « 50 à 199 » et « 300 à 1499 », qui concentrent 70% des accidents de trajet en premier versement, 66% des nouvelles IPP, 68% du nombre de journées indemnisées et 64% des décès,
- les 145 sections d'établissement de plus de 1 500 salariés ont concentré 6% des accidents de trajets,
- un quart du nombre de journées indemnisées est dans la tranche 1 à 19.

En comparant l'évolution de ces données à l'année antérieure, nous remarquons que plus la taille de l'établissement augmente, plus la baisse du nombre d'accidents de trajet enregistrée s'accroît. Ainsi, alors que nous observons seulement 8% d'accidents en moins dans la tranche 1-19, la tranche 1 500 et plus affiche une diminution de l'ordre de 31%. Cette relation entre taille d'établissement et baisse du nombre d'accident de trajet sur l'année 2020 est susceptible de s'expliquer par la capacité et les ressources des grandes entreprises à mettre en œuvre le télétravail.

Tableau 18 Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par tranches d'effectifs – Période triennale

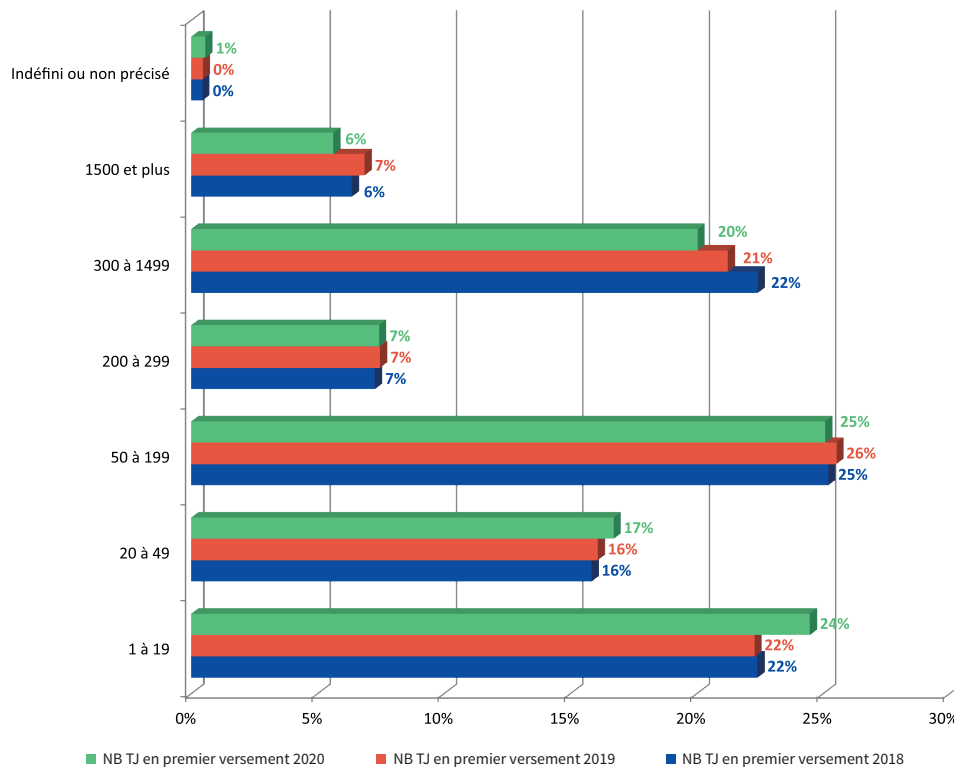
Tranches d'effectif		1 à 19	20 à 49	50 à 199	200 à 299	300 à 1499	1500 et plus	Indéfini ou non précisé	Total AT
2018	Nombre de Sections d'établissement	404 659	21 640	11 050	1 289	1 754	143	58 696	499 231
	Nombre de salariés	1 423 454	662 765	1 020 164	312 991	985 499	422 270	0	4 827 143
	Nb trajet en premier versement	6 746	4 771	7 589	2 191	6 749	1 916	135	30 097
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	5 984	4 195	6 573	1 891	5 774	1 615	120	26 152
	Nouvelles IPP	437	237	390	124	403	114	59	1 764
	Nombre de décès	9	13	12	5	11	1	1	52
	Nombre de jours indemnisés	487 710	304 967	491 637	135 467	402 057	105 163	51 263	1 978 264
	Somme Taux IP	5 489	3 348	4 833	1 462	4 428	1 165	1 013	21 738
2019	Nombre de Sections d'établissement	417 310	22 490	11 346	1 326	1 747	155	54 215	508 589
	Nombre de salariés	1 471 115	687 041	1 048 106	322 009	982 004	436 158	0	4 946 433
	Nb trajet en premier versement	6 312	4 557	7 230	2 118	6 014	1 944	133	28 308
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	5 623	4 051	6 309	1 843	5 133	1 652	120	24 731
	Nouvelles IPP	428	268	423	133	390	137	69	1 848
	Nombre de décès	12	4	11	1	14	3	0	45
	Nombre de jours indemnisés	510 034	320 008	507 098	141 711	390 831	114 408	51 082	2 035 172
	Somme Taux IP	5 221	3 043	4 714	1 168	4 601	1 282	925	20 954
2020	Nombre de Sections d'établissement	423 477	22 659	11 063	1 303	1 705	145	51 082	511 434
	Nombre de salariés*	1 498 352	689 822	1 021 174	315 602	961 720	412 738	0	4 899 408
	Nb trajet en premier versement	5 750	3 927	5 890	1 747	4 706	1 322	134	23 476
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	5 220	3 479	5 211	1 548	4 104	1 145	117	20 824
	Nouvelles IPP	327	198	304	104	270	92	68	1 363
	Nombre de décès	13	9	11	2	9	6	1	51
	Nombre de jours indemnisés	520 801	330 862	499 960	149 185	376 941	102 088	60 628	2 040 465
	Somme Taux IP	4 750	2 504	4 048	1 211	3 310	1 410	1 129	18 362

*Les dénombrements de salariés 2020 sont en gris en raison de leur non pertinence

La figure 9 illustre que la part des accidents de trajet relative à chaque tranche d'effectif est globalement constante quelle que soit l'année observée, malgré une part plus

importante pour les tranches 1-19 en 2020 avec près d'un quart des accidents.

Figure 9 - Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par tranches d'effectifs 2018 à 2020



ANALYSE PAR SECTION NAF

Le tableau 19 ci-après nous informe sur les secteurs d'activité les plus impactés par la sinistralité trajet. Ainsi, il apparaît que :

- bien qu'enregistrant moins d'accidents de trajet que l'année précédente (entre -9% et -13%), les secteurs du « commerce : réparation d'automobiles et de motocycle », de la « santé humaine et de l'action sociale », et des « activités de services administratifs et de soutien » supportent près de la moitié des accidents de trajet en premier versement (43%),
- le nombre de nouvelles IPP sont les plus importants dans les secteurs regroupant le plus de salariés (secteurs G et N),
- le nombre de journées indemnisées augmente de plus de 10% dans le secteur des « activités de services administratifs et de soutien », et représente 17% de l'ensemble des indemnités journalières versées,
- le secteur de « l'hébergement et restauration » présente des indicateurs contrastés et notamment en matière d'évolution par rapport à 2019. Ainsi, alors que le nombre d'accident en premier versement chute de 22,4%, le nombre de journées indemnisées croît de 2,6%. Ce contraste est amplifié par l'impact de la crise sanitaire en IDF, pour lequel la région parisienne a notamment été pénalisée par le poids, plus important qu'ailleurs, d'activités soumises à des restrictions prolongées : restauration (la réouverture complète des établissements n'a eu lieu qu'à la mi-juin), arts et spectacles dont production audiovisuelle. Avec également l'absence de visiteurs étrangers, les lieux d'hébergement sont restés clos faute de clientèle, et l'événementiel et le commerce de luxe, fortement tributaires des touristes asiatiques et américains, ont souffert (source INSEE 2021),
- le secteur de la construction à l'instar de l'évolution des accidents du travail en premier règlement (-13,5%) affiche une baisse du nombre d'accident de trajet de l'ordre de 12,5%,
- par extension, la tendance de chaque secteur en matière d'évolution des accidents de trajet s'inscrit dans la tendance observée pour les accidents du travail bien que moins importante.

Tableau 19 Répartition des principaux indicateurs de sinistralité section NAF en 2020
Classement réalisé par rapport au nb AT en Premier Versement

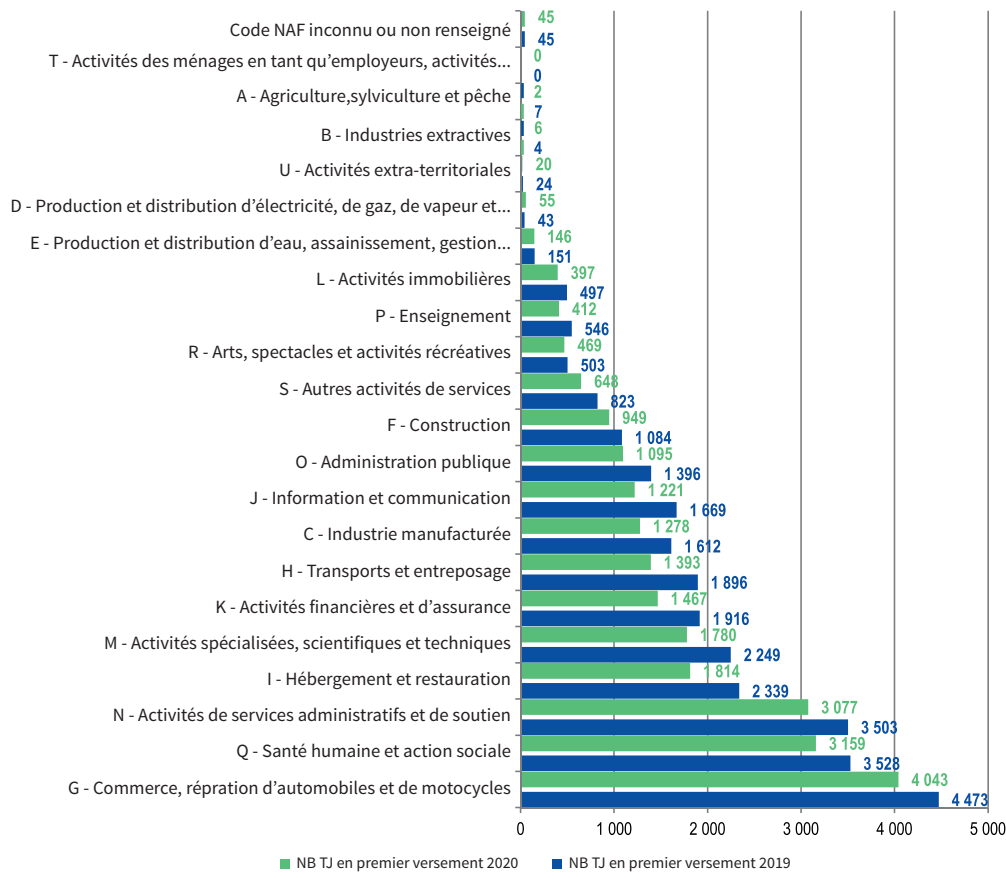
Code section NAF		Données Île-de-France trajet - 2020									
		Nb Sections d'établissement	Nb salariés*	Nb AT/MP en premier versement	Nb AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	Nb Nouvelles IPP	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	Nb décès	Nb jours indemnisés	Somme Taux IP
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	90 233	696 215	4 043	3 675	198	129	69	9	346 004	2 905
		0,1%	0,0%	-9,6%	-6,5%	-26,1%	-29,5%	-18,8%	12,5%	2,3%	-12,8%
Q	Santé humaine et action sociale	23 115	362 734	3 159	2 815	161	120	41	7	250 727	1 980
		1,7%	1,1%	-10,5%	-10,4%	-23,0%	-22,1%	-25,5%	133,3%	2,6%	-4,4%
N	Activités de services administratifs et de soutien	57 499	518 456	3 077	2 773	172	128	44	7	344 777	2 533
		-2,1%	-5,5%	-12,2%	-11,9%	-38,6%	-33,3%	-50,0%	0,0%	5,9%	-27,4%
I	Hébergement et restauration	46 495	304 534	1 814	1 673	125	84	41	3	208 595	1 561
		-0,8%	-5,1%	-22,4%	-22,1%	-22,4%	-26,3%	-12,8%	50,0%	2,6%	-9,6%
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	61 925	586 871	1 780	1 488	104	75	29	3	111 501	1 231
		2,5%	-0,2%	-20,9%	-19,2%	-33,8%	-33,6%	-34,1%	200,0%	-7,2%	-15,2%
K	Activités financières et d'assurance	21 512	313 767	1 467	1 234	90	58	32	3	97 824	1 193
		1,4%	-0,9%	-23,4%	-22,2%	-24,4%	-36,3%	14,3%	200,0%	-2,2%	22,6%
H	Transports et entreposage	21 466	275 279	1 393	1 244	91	57	34	1	156 020	1 028
		0,2%	0,8%	-26,5%	-27,6%	-22,9%	-33,7%	6,3%	-50,0%	-6,3%	-12,8%
C	Industrie manufacturière	18 129	344 752	1 278	1 131	72	47	25	4	103 994	1 101
		-0,3%	-1,1%	-20,7%	-18,0%	-27,3%	-26,6%	-28,6%	-50,0%	1,9%	-42,4%
J	Information et communication	32 919	429 329	1 221	1 021	72	48	24	3	71 125	1 112
		2,4%	1,2%	-26,8%	-26,2%	-27,3%	-36,0%	0,0%	0,0%	-12,5%	55,7%
O	Administration publique	3 157	267 156	1 095	942	73	53	20	1	71 054	669
		-1,3%	-4,6%	-21,6%	-20,6%	-23,2%	-32,1%	17,6%	0,0%	-7,1%	-15,0%
F	Construction	57 448	341 709	949	840	68	47	21	4	98 645	1 160
		3,1%	5,0%	-12,5%	-12,8%	-18,1%	-16,1%	-22,2%	-55,6%	2,2%	-34,6%
S	Autres activités de services	30 237	119 449	648	597	44	26	18	1	60 949	549
		-0,1%	-2,8%	-21,3%	-17,8%	-13,7%	-35,0%	63,6%	0,0%	-2,1%	6,2%
R	Arts, spectacles et activités récréatives	16 407	82 038	469	420	30	20	10	2	34 217	462
		-1,5%	-3,2%	-6,8%	-6,7%	11,1%	-9,1%	100,0%	0,0%	-1,2%	170,2%
P	Enseignement	11 268	123 659	412	365	22	15	7	2	28 786	394
		-0,3%	0,1%	-24,5%	-19,6%	-51,1%	-57,1%	-30,0%	100,0%	-3,8%	-10,0%
L	Activités immobilières	17 190	82 746	397	357	32	25	7	1	34 162	412
		-0,4%	-0,5%	-20,1%	-16,6%	23,1%	56,3%	-30,0%	0,0%	-1,5%	72,4%
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 277	30 603	146	129	4	4	0	0	10 779	16
		4,6%	-1,9%	-3,3%	-6,5%	-50,0%	-33,3%	-100,0%	-100,0%	19,3%	-90,1%
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	580	13 137	55	50	0	0	0	0	4 504	0
		0,9%	2,9%	27,9%	25,0%	-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	46,6%	-100,0%
U	Activités extraterritoriales	345	4 675	20	19	5	3	2	0	2 547	56
		0,0%	-0,3%	-16,7%	-9,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-23,1%	0,0%
B	Industries extractives	110	1 596	6	5	0	0	0	0	243	0
		-0,9%	0,0%	50,0%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	19,7%	0,0%
A	Agriculture, sylviculture et pêche	121	700	2	2	0	0	0	0	826	0
		11,0%	-5,3%	-71,4%	-66,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	63,2%	0,0%
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0
		0,0%	-25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Code NAF inconnu ou non renseigné		0	0	45	44	0	0	0	0	3 186	0
		0,0%	0,0%	0,0%	7,3%	-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	-0,2%	-100,0%
Total trajet		511 434	4 899 408	23 476	20 824	1 363	939	424	51	2 040 465	18 362
		0,6%	-1,0%	-17,1%	-15,8%	-26,2%	-29,3%	-18,5%	13,3%	0,3%	-12,4%

*Les dénombrements de salariés, sont en gris en raison de leur non pertinence

La figure 10 montre que la part de chaque secteur d'activité dans la sinistralité trajet est similaire entre 2019 et 2020,

et que le classement en nombre d'accidents de trajet en premier versement est inchangé.

Figure 10 - Répartition des accidents de trajet par section NAF 2019 et 2020



ANALYSE PAR GRANDES CATÉGORIES DE RISQUE

Dans le contexte particulier de l'année 2020 où certains secteurs ont été à l'arrêt, où d'autres ont vu leur activité modifiée, où d'autres enfin ont recouru massivement au télétravail, la nature des accidents de trajet aurait pu s'en trouver affectée, et la classification, présenter une hiérarchie des risques différente de celle des années précédentes. Cette année, pour diverses raisons techniques, le choix d'appliquer la classification 2019 à la sinistralité de 2020 a été décidé — contrairement à ce qui est fait habituellement où la classification est régénérée chaque année.

Nous observons sur le tableau 20 que :

- le poids de chaque risque entre 2019 et 2020 varie peu, et que le classement par nombre d'évènements ne s'en voit pas affecté,

- l'évolution des agressions suit une trajectoire spécifique en 2020, avec une augmentation de leur nombre entre 2019 et 2020 (+22%), et une augmentation significative du nombre de journées indemnisées (+36%),
- dans le prolongement des années précédentes, le risque routier est surreprésenté en 2020 et caractérisé par sa gravité : près de la moitié des accidents avec au moins 4 jours d'arrêt, plus de la moitié des nouvelles IPP codées. La faible variation par rapport à 2019 (-4%) malgré les restrictions de déplacement s'explique en partie par un usage limité des transports collectifs dans le contexte particulier de la pandémie.
- les chutes diminuent de près d'un quart entre 2019 et 2020.

Tableau 20 Répartition des indicateurs prévention pour l'Île-de-France selon la famille de risque à l'origine de ces accidents pour les années 2019 et 2020

Libellé du risque	Nb TJ PV avec au moins 4 IJ				Nb journées indemnisées				Nouvelles IPP				Nb décès			
	2019		2020		2019		2020		2019		2020		2019		2020	
Risque routier	6 991	43%	6 700	48%	533 785	44%	582 906	46%	526	51%	417	52%	19	83%	15	60%
	3%		-4%		16%		9%		23%		-21%		-24%		-21%	
Chutes de plain-pied	5 076	32%	3 920	28%	386 647	32%	374 700	30%	332	32%	224	28%	0	0%	2	8%
	-23%		-23%		-8%		-3%		18%		-33%		0%		0%	
Chutes de hauteur	2 868	18%	2 193	16%	204 268	17%	205 294	16%	112	11%	100	13%	0	0%	0	0%
	-5%		-24%		7%		1%		-12%		-11%		-100%		0%	
Agressions (y compris par animaux)	458	3%	559	4%	35 124	3%	47 653	4%	39	4%	17	2%	1	4%	0	0%
	-6%		22%		2%		36%		105%		-56%		0%		0%	
Autres véhicules de transport	91	1%	119	1%	5 184	0%	7 681	1%	5	0%	7	1%	0	0%	0	0%
	28%		31%		0%		48%		-50%		40%		0%		0%	
Autres risques	593		588		45688		49557		37	4%	33	4%	3	13%	8	32%
	17%		-1%		8%		8%		-21%		-11%		50%		167%	
Total sinistres codés	16 077	100%	14 079	100%	1 210 696	100%	1 267 791	100%	1 022	100%	798	100%	23	100%	25	100%
Total sinistres codés	16 077	65%	14 079	68%	1 210 696	59%	1 267 791	62%	1 022	56%	798	59%	23	51%	25	49%
Non Codifié	8 654	35%	6 745	32%	824 476	41%	772 674	38%	797	44%	565	41%	22	49%	26	51%
Total IDF	24 731	100%	20 824	100%	2 035 172	100%	2 040 465	100%	1 819	100%	1 363	100%	45	100%	51	100%

Le tableau 21 permet l'analyse par grands secteur d'activité et d'identifier les tendances spécifiques des différents secteurs. Les faits principaux résultant de cette observation sont :

- une baisse significative (au moins 10%) de la sinistralité trajet en premier versement dans l'ensemble des secteurs d'activité, se répartissant de la manière suivante :
 - baisse supérieure à 20% dans les CTN A, C et H,
 - baisse inférieure à 12% dans les CTN B et I.

- une variation contrastée du nombre de journées indemnisées par CTN avec notamment les CTN B, D et I qui enregistrent une augmentation en 2020 alors que cet indicateur régresse dans les autres secteurs d'activité,
- une diminution des nouvelles IPP dans l'ensemble des CTN comprise entre -43% et -17%,

Tableau 21 Principales données de sinistralité des accidents de trajet par CTN – période triennale

CTN	Nombre de Sections d'établissement			Nb salariés			Nb TJ en premier versement			Nombre de jours indemnisés			Nouvelles IPP		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
A	13 573	13 641	13 754	260 752	261 969	257 219	1 337	1 262	1 005	87 894	88 905	86 328	96	92	68
	/	0,5%	0,8%	/	0,0%	-2,0%	/	-5,6%	-20,4%	/	1,2%	-2,9%	/	-4,2%	-26,1%
B	63 000	64 955	66 845	358 119	385 030	402 066	1 258	1 297	1 144	105 821	107 533	110 314	79	92	76
	/	3,1%	2,9%	/	8,0%	4,4%	/	3,1%	-11,8%	/	1,6%	2,6%	/	16,5%	-17,4%
C	64 105	64 783	64 206	630 066	635 600	625 784	3826	3 604	2 829	260 047	276 765	260 207	265	235	171
	/	1,1%	-0,9%	/	1,0%	-1,5%	/	-5,8%	-21,5%	/	6,4%	-6,0%	/	-11,3%	-27,2%
D	72 006	73 685	73 596	553 268	566 264	551 103	4328	4 130	3 576	345 738	354 652	378 474	235	248	195
	/	2,3%	-0,1%	/	2,0%	-2,7%	/	-4,6%	-13,4%	/	2,6%	6,7%	/	5,5%	-21,4%
E	936	949	973	44 559	44 650	44 615	236	202	170	10 605	12 921	11 554	15	14	8
	/	1,4%	2,5%	/	0,0%	-0,1%	/	-14,4%	-15,8%	/	21,8%	-10,6%	/	-6,7%	-42,9%
F	5 921	5 795	5 775	43 236	43 786	42 911	275	250	211	23 069	23 699	19 621	23	24	14
	/	-2,1%	-0,3%	/	1,0%	-2,0%	/	-9,1%	-15,6%	/	2,7%	-17,2%	/	4,3%	-41,7%
G	122 145	121 512	119 307	686 124	696 016	687 498	3913	3 835	3 168	237 089	249 868	247 798	211	226	172
	/	-0,5%	-1,8%	/	1,0%	-1,2%	/	-2,0%	-17,4%	/	5,4%	-0,8%	/	7,1%	-23,9%
H	107 107	111 628	114 485	150 966	1 552 813	1 549 141	7949	7 365	5 678	385 230	386 488	364 069	464	464	351
	/	4,2%	2,6%	/	3,0%	-0,2%	/	-7,3%	-22,9%	/	0,3%	-5,8%	/	0,0%	-24,4%
I	50 438	51 641	52 493	741 353	760 305	739 071	6975	6 363	5 695	522 771	534 341	562 100	376	453	308
	/	2,4%	1,6%	/	3,0%	-1,7%	/	-8,8%	-10,5%	/	2,2%	5,2%	/	20,5%	-32,0%
Total IDF	499 231	508 589	511 434	4 827 143	4 946 433	4 899 408	30 097	28 308	23 475	1 978 264	2 035 172	2 040 465	1 764	1 848	1 361
	/	1,9%	0,6%	/	2,0%	-0,8%	/	-5,9%	-17,1%	/	2,9%	0,3%	/	4,8%	-26,4%

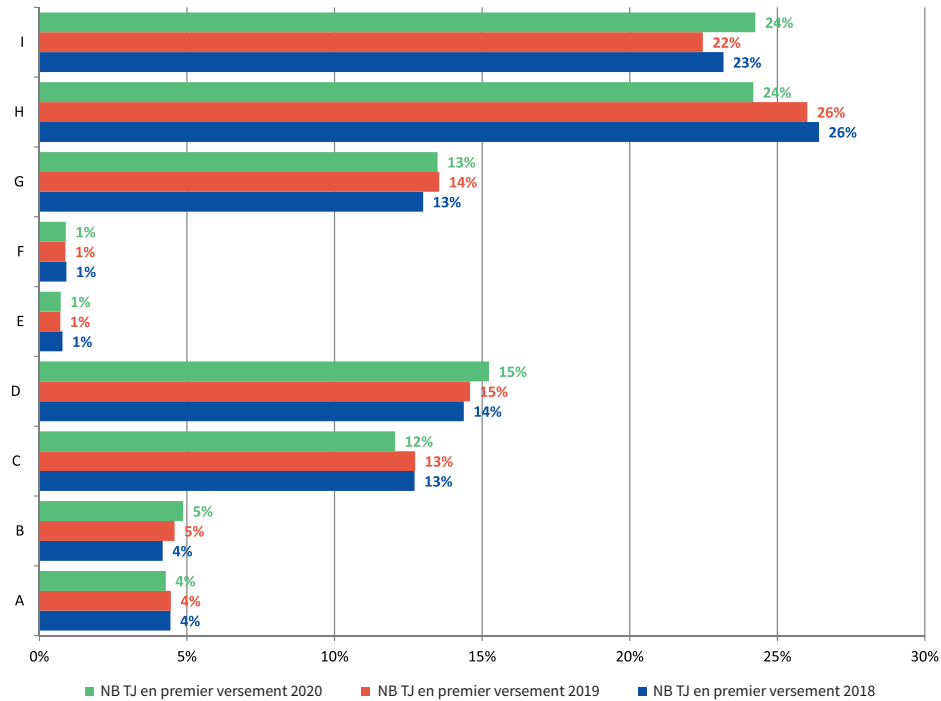
*Les dénombrements de salariés, sont en gris en raison de leur non pertinence

La figure 11 quant à elle permet d'identifier la part de chaque CTN dans l'accidentalité francilienne pour les événements en premier versement. Nous remarquons 3 groupes distincts :

- les CTN H et I qui globalise près de la moitié des accidents de trajet en premier versement,
- les CTN C, D et G dont la part oscille autour des 13%,
- les CTN A, B, F et E dont la part est inférieure ou égale à 5%.

En comparant cette sinistralité à celle du travail, il apparaît que le CTN H est surreprésenté dans l'accidentalité trajet en comparaison de son poids dans la sinistralité travail.

Figure 11 - Répartition des accidents de trajet en premier versement en Île-de-France par CTN - période triennale



FOCUS SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT

Le tableau 22 ci-après permet de préciser la localisation des accidents de trajet en premier règlement. Nous pouvons notamment constater que :

- 49% des accidents de trajets surviennent dans un lieu ouvert en permanence au déplacement du public : une voie d'accès, une gare, une voie de circulation... mais également, dans 24% des cas, un moyen de transport terrestre,
- les conditions de déplacements particulières de l'année 2020 ont particulièrement affectés les

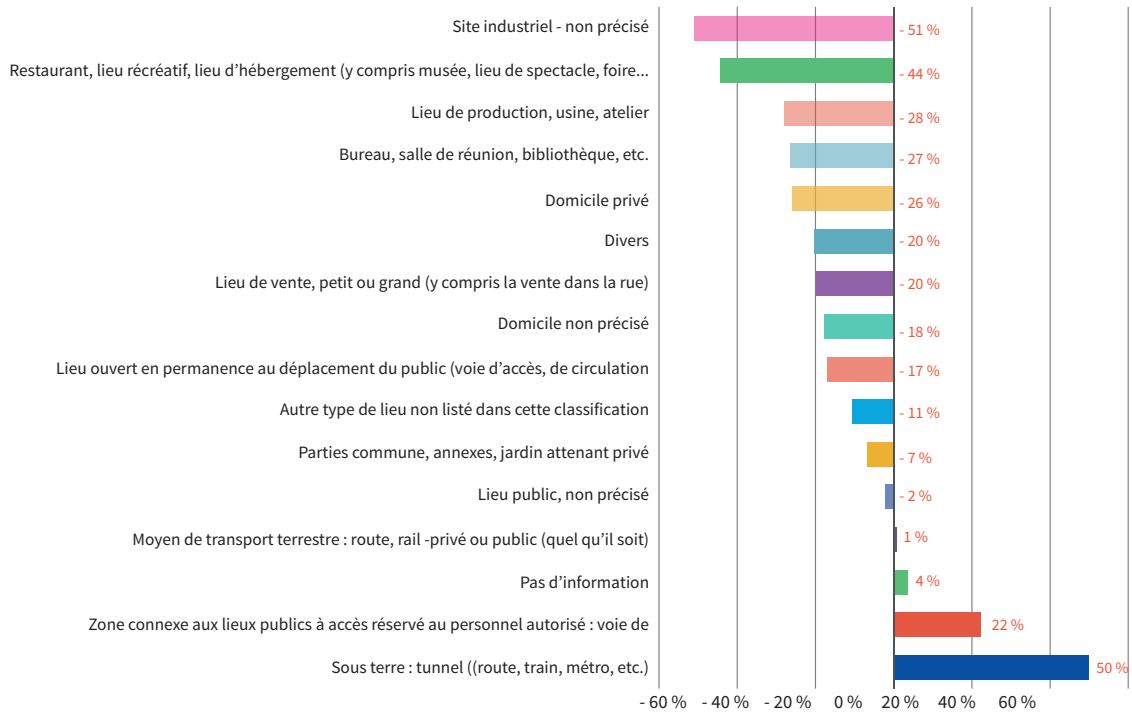
localisations que sont le restaurant (-44%), et les sites industriels (-51%), alors qu'à contrario les accidents survenant sous terre ont augmenté (+50%),

- les accidents de trajet au domicile privé représente moins de 2% des accidents et la crise sanitaire n'a pas interrompu la décroissance du nombre d'accidents de trajet survenant au domicile depuis 2017 avec 134 accidents en 2020.

Tableau 22 Données de sinistralité des accidents de trajet en 2019 par type lieu en Île-de-France
(Classement tri décroissant par rapport au nombre trajet en premier versement en 2020)

Type lieu	2018	2019	2020
Lieu ouvert en permanence au déplacement du public ; voies d'accès, de circulation	12 831	10 562	8 758
	/	-18%	-17%
Moyen de transport terrestre : route, rail - privé ou public	3 773	4 210	4 241
	/	12%	1%
Lieu public	596	924	904
	/	55%	-2%
Autre type de lieu non listé dans cette classification	247	283	253
	/	15%	-11%
Parties communes, annexes, jardin attenant privé	208	211	197
	/	1%	-7%
Site industriel	372	390	191
	/	5%	-51%
Domicile privé	253	181	134
	/	-28%	-26%
Restaurant, lieu récréatif, lieu d'hébergement (y compris musée, lieu de spectacle, foire, etc.)	172	192	107
	/	12%	-44%
Lieu de vente, petit ou grand (y compris la vente dans la rue)	129	111	89
	/	-14%	-20%
Sous terre - tunnel (route, train, métro, etc.)	85	54	81
	/	-36%	50%
Zone connexe aux lieux publics à accès réservé au personnel autorisé	49	54	66
	/	10%	22%
Bureau, salle de réunion, bibliothèque, etc.	76	64	47
	/	-16%	-27%
Domicile	85	51	42
	/	-40%	-18%
Lieu de production, usine, atelier	42	57	41
	/	36%	-28%
Divers	242	323	257
	/	33%	-20%
Pas d'information	1 718	2 192	2 269
	/	28%	4%
Total trajet codés	20 878	19 859	17 677
	/	-5%	-11%
Total Trajet codés	20 878	19 859	17 677
Total trajet non codés	5 274	4 872	3 147
Total IDF	26 152	24 731	20 824
	/	-5%	-16%

Figure 12 - Représentation des accidents de trajet en 2020 par type lieu – détail en Île-de-France



ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR DÉPARTEMENT

Tableau 23a Répartition des principaux indicateurs trajet par département en Île-de-France en 2019 et 2020

Départements	Données IDF 2019						Données IDF 2020							
	Nb SE	Nb salariés	Nb AT avec au moins 4IJ	Nb journées indemni-sées	Nouvelles IP	Nb décès	Nb SE	Nb salariés 2020*	Nb AT avec au moins 4IJ	Nb journées indemni-sées	Nouvelles IP	Nb décès		
75 - Paris	196 090	1 509 353	7 305	30%	555 647	528	6	195 342	1 486 702	6 713	32%	613 982	368	10
77 - Seine-et-Marne	40 309	382 757	2 238	9%	189 088	147	5	40 629	381 718	1 750	8%	178 467	108	7
78 - Yvelines	41 441	434 674	1 887	8%	161 060	156	8	41 916	431 609	1 372	7%	141 488	102	5
91 - Essonne	35 694	370 971	1 894	8%	158 471	133	5	36 019	371 928	1 504	7%	150 067	99	3
92 - Hauts-de-Seine	62 299	981 978	4 374	18%	321 454	298	4	62 485	963 943	3 492	17%	308 168	274	12
93 - Seine-Saint-Denis	54 622	518 891	2 934	12%	254 137	202	7	55 913	518 505	2 554	12%	255 601	130	4
94 - Val-de-Marne	43 374	429 838	2 347	9%	193 163	198	7	43 751	425 521	1 980	10%	184 724	137	4
95 - Val-d'Oise	34 743	315 821	1 652	7%	158 818	127	3	35 360	317 500	1 342	6%	153 366	82	5
Département inconnu	17	2 150	100	0%	43 334	59	0	19	1 982	117	1%	54 602	63	1
Total Île-de-France	508 589	4 946 433	24 731	100%	2 035 172	1 848	45	511 434	4 899 408	20 824	100%	2 040 465	1 363	51

*Les dénombrements de salariés sont en gris en raison de leur non pertinence

Tableau 23b Taux d'évolution des principaux indicateurs AT par département en Île-de-France entre 2019 / 2020

Départements	Salariés	AT/MP en premier versement	Jours indemnisés	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	Nouvelles IPP	Décès
75 - Paris	-2%	-9%	11%	-8%	-27%	83%
77 - Seine-et-Marne	0%	-21%	-5%	-22%	-25%	40%
78 - Yvelines	-1%	-29%	-11%	-27%	-34%	-38%
91 - Essonne	0%	-21%	-5%	-20%	-25%	-40%
92 - Hauts-de-Seine	-2%	-22%	-4%	-20%	-8%	200%
93 - Seine-Saint-Denis	0%	-14%	2%	-13%	-35%	-43%
94 - Val-de-Marne	-1%	-17%	-4%	-16%	-31%	-43%
95 - Val-d'Oise	1%	-21%	-3%	-19%	-33%	67%
IDF	-1%	-17%	0%	-16%	-26%	13%

Les tableaux ci-dessus offre une visibilité sur la répartition départementale des principaux indicateurs liés aux accidents de trajet.

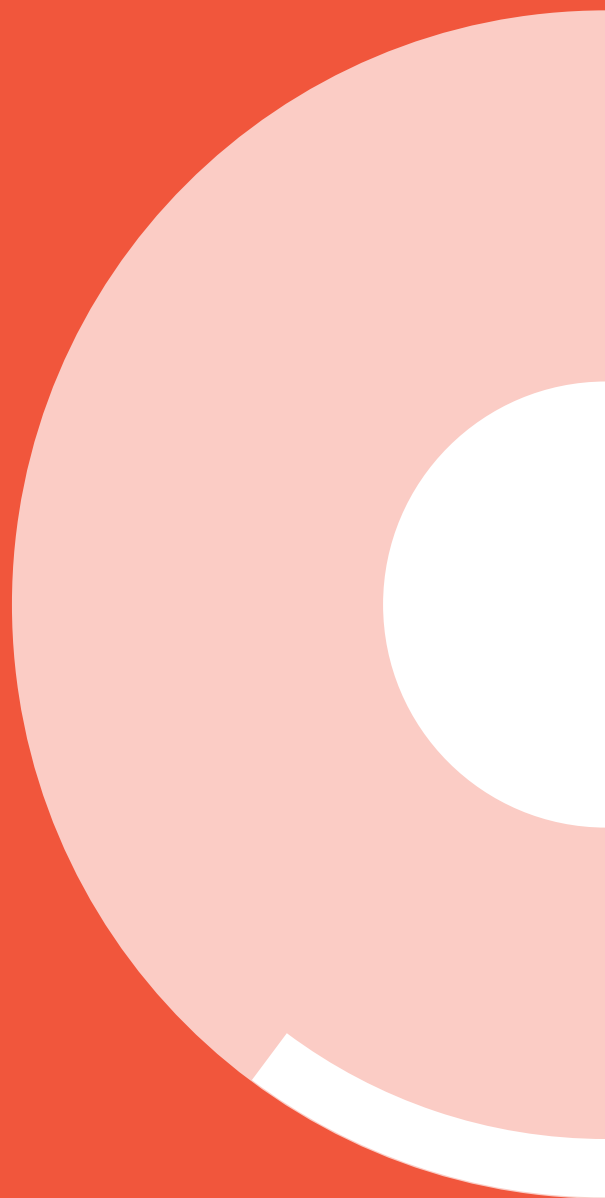
Cette maille complémentaire permet une analyse plus précise des spécificités locales et traduit les disparités locales. Ainsi :

- les entreprises implantées sur les départements de Paris, et des Hauts-de-Seine supportent près de la moitié des accidents de trajet en premier versement,
- les entreprises situées en Essonne, dans les Yvelines et dans le Val-d'Oise ont un poids équivalent dans l'accidentologie trajet alors que le nombre de salariés et de sections d'établissements différent significativement,
- les établissements parisiens concentrent 30% du nombre de journées indemnisées et 27% du nombre d'IP, mais également 30% des salariés d'IDF,
- le volume d'accident de trajet est globalement proportionnel au nombre d'établissements et de salariés dans les entreprises du département,
- le nombre d'accident en premier versement a baissé dans tous les départements mais dans des proportions distinctes. Ainsi, alors que le nombre d'accidents de trajet par rapport à 2019 ne baisse que de 9% pour les établissements parisiens, il chute de 29% dans les Yvelines,
- les journées indemnisées baissent dans l'ensemble des départements à l'exception de Paris et de la Seine-Saint-Denis qui enregistrent respectivement une hausse de 11% et de 2%,
- l'attribution d'un taux IP baisse considérablement pour la plupart des départements avec des valeurs relative moins importante pour les départements de Seine-et-Marne ou du Val-d'Oise, susceptible de s'expliquer par les modes de déplacement utilisé sur le trajet domicile-travail d'un quart et est sûrement due à la prolongation du délai d'instruction.

04

MALADIES

PROFESSIONNELLES



GÉNÉRALITÉS

On entend par « nouvelles » MP, les maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier règlement de prestations en espèces au cours de l'année civile considérée.

À la différence du nombre de MP, le dénombrement des victimes (donnée introduite dans les livrets de sinistralité en 2015) ne comptabilise qu'une seule fois les personnes reconnues atteintes de deux maladies professionnelles ou plus, au titre du même tableau de MP, au cours de l'année, ce qui peut se produire notamment pour les TMS. Cette nouvelle donnée est affichée depuis 2018 dans le tableau ci-dessous avec l'intitulé « nombre de victimes en 1^{er} règlement ».

L'année 2020 a également conduit à la création du tableau 100A relatif aux affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2.

Le nombre de MP en premier versement en 2020 chute de 10%, à l'instar du nombre de victimes en premier règlement et bien qu'en augmentation depuis 2018.

Néanmoins, les maladies professionnelles enregistrent une baisse moins importante que les accidents du travail et de trajet, en partie lié au fait que la période de confinement a une incidence moindre au regard des délais d'exposition associés à la reconnaissance des maladies professionnelles. L'évolution des nouvelles IP, et en particulier le contraste entre les IP inférieures à 10% et celle supérieures à 10%, confirmant l'hypothèse d'un impact limité du confinement sur les déclarations de maladies professionnelles liées à des expositions antérieures.

Dans le prolongement des années précédentes et malgré l'atypisme de l'année 2020, le nombre d'indemnités journalières augmente de 3,4%.

Tableau 24 Évolution entre 2016 et 2020 des principaux indicateurs relatifs aux maladies professionnelles
(en italique taux d'évolution annuel)

Données statistiques Île-de-France tous CTR - MP	Données Île-de-France					Données France 2020	Poids Île-de-France/ France 2020
	2016	2017	2018	2019	2020		
Nombre de salariés	4 684 407	4 794 822	4 827 143	4 946 433	4 899 408	19 242 881	/
	<i>0,9%</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>2,5%</i>	<i>/</i>		
Nombre de Section d'Établissement (SE)	489 512	494 219	499 231	508 589	511 434	2 298 791	22%
	<i>1,4%</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,4%</i>		
Nombre d'heures travaillées	6 747 240 187	7 596 640 136	7 915 618 525	7 895 051 870	7 182 900 410	29 251 967 120	/
	<i>0,9%</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>-0,3%</i>	<i>/</i>		
Nombre MP en premier règlement	6 565	6 129	6 165	6 349	5 678	40 208	14%
	<i>-5,6%</i>	<i>-6,6%</i>	<i>0,6%</i>	<i>3,0%</i>	<i>-10,6%</i>		
Nombre de victimes en premier règlement	5 988	5 579	5 651	5 813	5 197	37 190	14%
	<i>-5,7%</i>	<i>-6,8%</i>	<i>1,3%</i>	<i>2,9%</i>	<i>-10,6%</i>		
Nombre de nouvelles IP	3 959	4 237	4 061	4 254	3 442	19 930	17%
	<i>-6,9%</i>	<i>7,0%</i>	<i>-4,2%</i>	<i>4,8%</i>	<i>-19,1%</i>		
dont IP avec taux < 10%	2 590	2 812	2 649	2 725	2 157	11 895	18%
	<i>-3,2%</i>	<i>8,6%</i>	<i>-5,8%</i>	<i>2,9%</i>	<i>-20,8%</i>		
dont IP avec taux >= 10%	1 369	1 425	1 412	1 529	1 285	7 218	18%
	<i>-13,0%</i>	<i>4,1%</i>	<i>-1,0%</i>	<i>-1,0%</i>	<i>-1,0%</i>		
Nombre de victimes ayant une IP	3 116	3 638	3 494	3 667	2 933	/	/
	<i>-15,3%</i>	<i>16,8%</i>	<i>-4,0%</i>	<i>5,0%</i>	<i>-20,0%</i>		
Nombre de décès	55	34	39	28	35	214	16%
	<i>0,0%</i>	<i>-38,2%</i>	<i>11,8%</i>	<i>11,8%</i>	<i>11,8%</i>		
Nombre de journées d'IT	1 526 733	1 523 426	1 536 681	1 661 659	1 718 324	12 584 342	14%
	<i>4,0%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>0,9%</i>	<i>8,1%</i>	<i>3,4%</i>		
Somme des taux d'IP	54 456	52 941	54 359	53 508	46 639	302 936	15%
	<i>-6,6%</i>	<i>-2,8%</i>	<i>2,7%</i>	<i>-1,6%</i>	<i>-12,8%</i>		

Les dénombrements de salariés, des heures travaillées et leurs évolutions (2020/2019) sont en gris en raison de leur non pertinence

DÉTAIL PAR TABLEAU DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Une des spécificités des statistiques de maladies professionnelles, en particulier au niveau régional, tient dans le fait que coexistent, dans l'analyse par tableau, quatre ordres de grandeur nettement distincts :

- **En milliers de MP**

- celui du tableau 57 en milliers de MP

- **En centaines de MP**

- celui des tableaux 30A
- celui des tableaux 98A
- celui des tableaux 79A
- celui des hors tableaux

- **En dizaines**

- celui des tableaux 030B
- celui des tableaux 066A
- celui des tableaux 042A
- celui des tableaux 097A
- celui des tableaux 065A
- celui des tableaux 025A
- celui des tableaux 100A

- **et un dernier en unités concernant le reste des tableaux.**

En découlent certaines limites en matière de représentativité statistique, raison pour laquelle les parties les plus détaillées par la suite se focalisent sur les plus grands nombres de MP.

La lecture du tableau 25 présenté ci-après apporte les informations suivantes :

- les maladies professionnelles en Île-de-France sont pour le plus grand nombre des troubles musculosquelettiques du tableau 57 (79%), c'est-à-dire des affections périarticulaires des membres supérieurs, provoquées par certains gestes et postures de travail. La part du tableau 57 dans l'ensemble des maladies professionnelles est, en 2020, similaire aux années précédentes,
- la crise sanitaire a principalement impacté les maladies professionnelles pour lesquelles les délais d'exposition sont courts (TMS) avec -11% pour les maladies reconnues au titre du tableau 57, et des effets peu perceptibles sur les maladies telles que les cancers liés à l'amiante (tableau 30a) pour lesquels une diminution de l'ordre de -5% est constatée par contre pour le tableau 30bis on a une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente,
- concernant les 20 tableaux affichant moins de 10 MP en 1^{er} règlement, nous remarquons variations erratiques imputable au faible nombre de MP concernées d'une année sur l'autre, et bien que les tableaux 040A, 006A, 015B et 51B affichent 3 MP de plus en 2020 par rapport à 2019,
- enfin, les maladies professionnelles dites « hors tableau » continuent de progresser significativement en 2020. Elles augmentent 4% en 2020 (+19MP).

Tableau 25 Nombre de maladies professionnelles par tableau pour les années 2018 à 2020

Tableau de MP		2018	2019	2020	
001A	Affections dues au plomb et à ses composés	1	1	0	0,0%
004A	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	4	6	3	0,1%
006A	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	2	2	5	0,0%
008A	Affections causées par le ciment (aluminosilicates de calcium)	4	2	2	0,0%
010B	Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins	0	0	1	0,0%
010T	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc	0	1	0	0,0%
015B	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre	2	2	5	0,0%
015T	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels	29	16	6	0,3%
016B	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	6	4	2	0,1%
019A	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	1	1	0	0,0%
024A	Brucelloses professionnelles	0	1	0	0,0%
025A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille	20	18	14	0,3%
026A	Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle	0	0	1	0,0%
030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	280	257	244	4,0%
030B	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	105	86	94	1,4%
033A	Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés	0	1	1	0,0%
036A	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse	6	0	0	0,0%
037A	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel	1	2	0	0,0%
037B	Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel	0	1	0	0,0%
040A	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	4	5	8	0,1%
042A	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	46	56	33	0,9%
043A	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères	1	3	0	0,0%
044A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxydes de fer	1	0	1	0,0%
045A	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	2	0	1	0,0%
046A	Mycoses cutanées	1	0	0	0,0%
047A	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	6	6	6	0,1%
049B	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine	3	5	0	0,1%
051A	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants	2	0	3	0,0%
057A	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	4 815	5 012	4 460	78,9%
061B	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium	1	0	1	0,0%
062A	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques	0	2	3	0,0%
065A	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	28	24	16	0,4%
066A	Rhinite et asthmes professionnels	47	51	47	0,8%
068A	Tularémie	0	1	0	0,0%
069A	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaine machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	11	12	3	0,2%
076A	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	1	2	1	0,0%
079A	Lésions chroniques du ménisque	117	124	120	2,0%
082A	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle	1	1	0	0,0%
084A	Affections engendrés par les solvants organiques liquides à usage professionnel :	10	5	3	0,1%
088A	Rouget de porc	0	1	0	0,0%
095A	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)	0	4	1	0,1%
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	23	23	18	0,4%
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutentions manuelles de charges lourdes	336	349	276	5,5%
099A	Affections provoquées par le 1.3 butadiène	0	1	0	0,0%
100A	Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2	0	0	10	100%
Hors tableau		243	260	289	4,1%
Île-de-France		6 165	6 349	5 678	100,0%

Les représentations graphiques ci-après illustrent :

- que la tendance des maladies professionnelles s'inscrit dans celle du tableau 57,

- une évolution à contre-courant des maladies professionnelles « hors tableau » qui ont plus que doublé depuis 2014.

Figure 13a - Représentation en milliers de MP

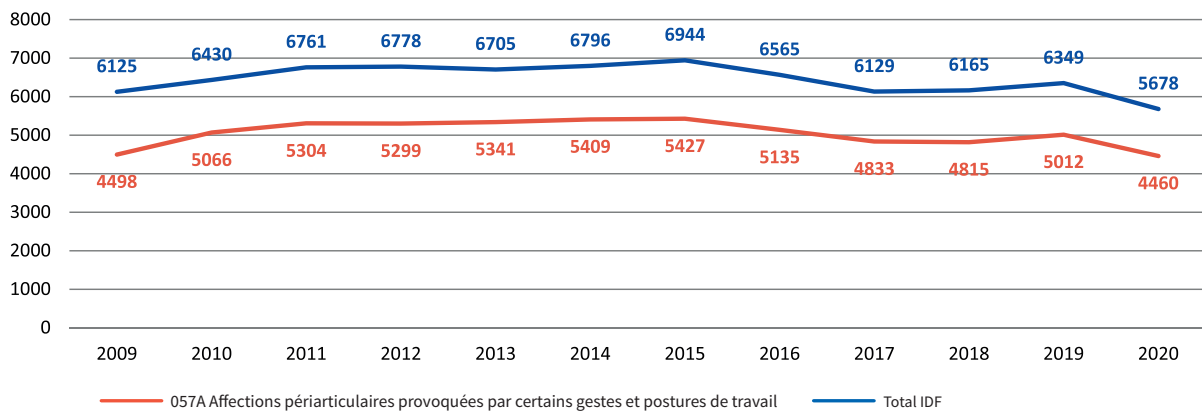
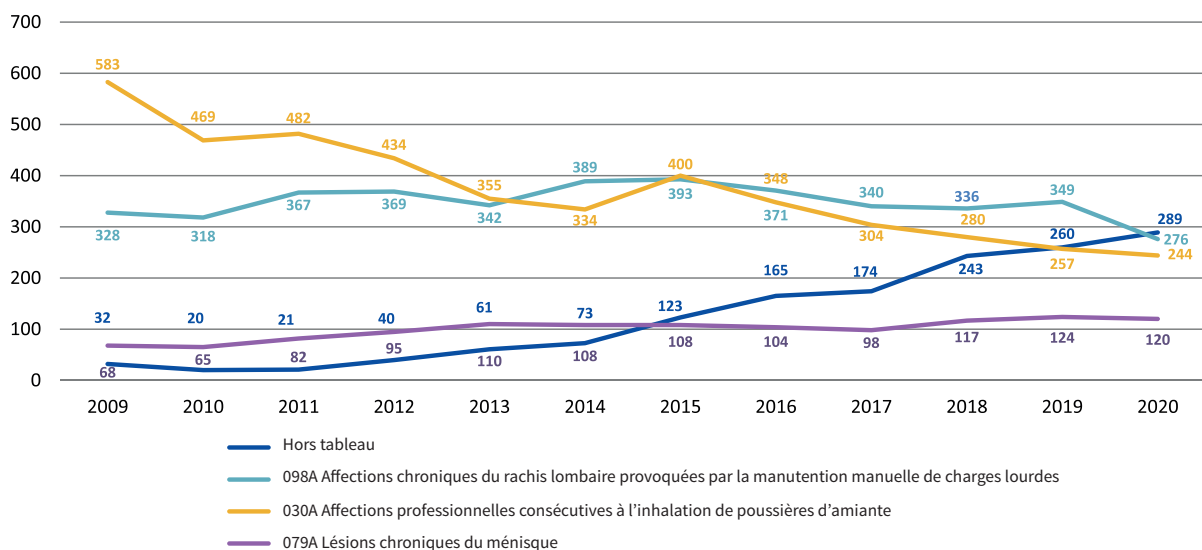


Figure 13b - Représentation en centaines de MP



Les tableaux et figures ci-dessous sont une synthèse illustrant le poids des troubles musculosquelettiques et des maladies liées à l'amiante sur le nombre de maladies professionnelles en 1^{er} règlement sur la période 2009 à 2020.

Ainsi le tableau 26 et figure 14 associée nous enseigne que :

- la part relative de chaque tableau TMS est constante sur les 10 dernières années à quelques variations près,
- les TMS du tableau 57 constituent l'essentiel des TMS (91%),

- les affections lombaires du tableau 98A chutent en 2020 de près de 21%. La figure 13 illustrant ce décrochage,
- avec 3 MP reconnues en 2020, les affections provoquées par les vibrations du tableau 69A diminuent de 75%,
- en 2020, le nombre de maladies professionnelles liées au tableau 57, et plus généralement liées au TMS atteint son niveau le plus bas au cours des 10 dernières années en passant pour la première fois sous la barre des 5000 MP.

De plus, nous constatons d'après le tableau 26 qu'en 2020 :

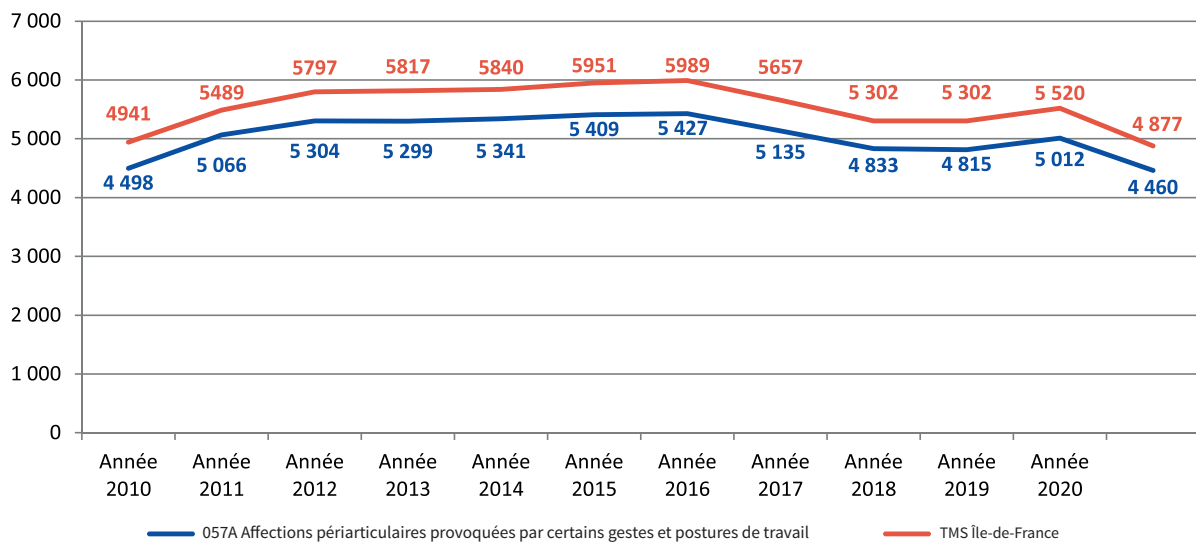
- la part des TMS dans l'ensemble des maladies professionnelles sur la période triennale écoulee est constante et oscille autour des 86%,
- les variations du nombre de MP reconnues par rapport à 2019 sont contrastées et traduisent de l'impact distinct du confinement avec :

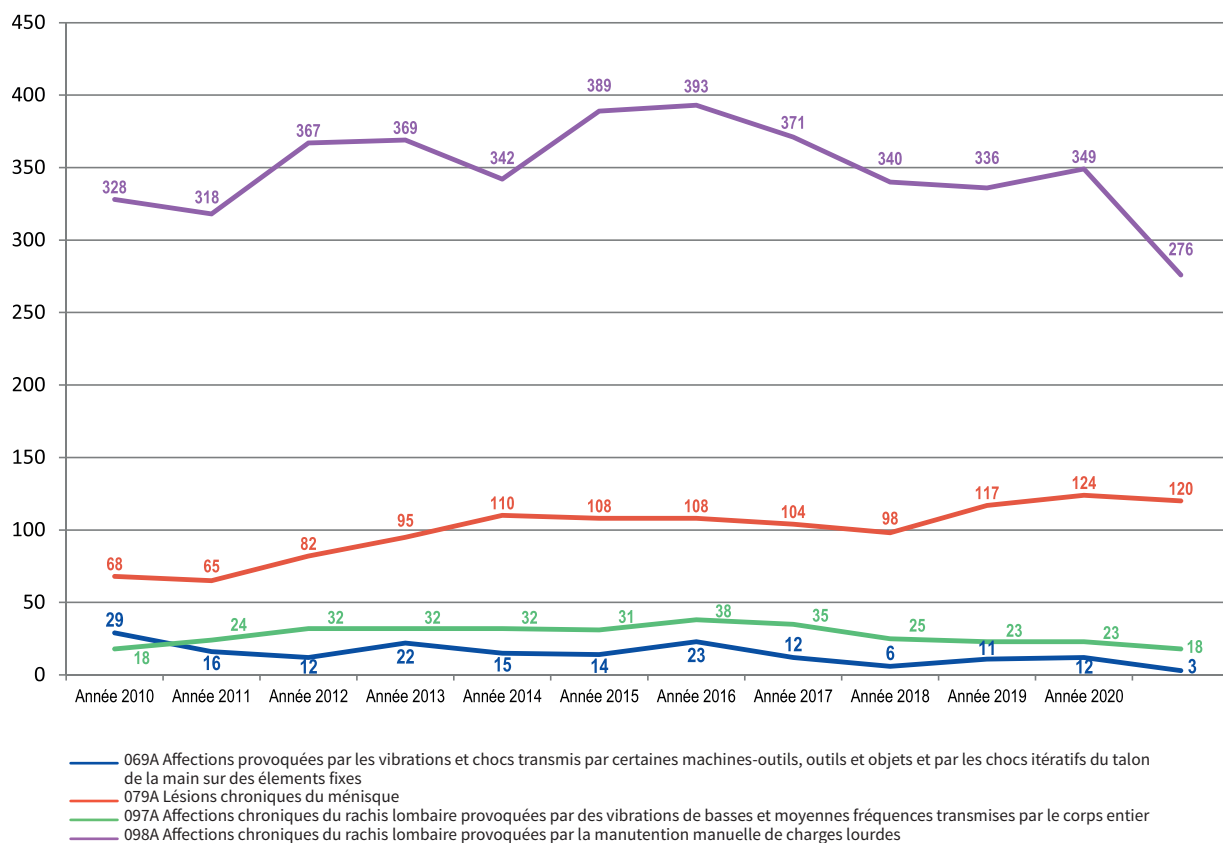
- une baisse de 11% du nombre de TMS et de 23% des autres tableaux,
- une baisse de moins de 2% pour les cancers d'origine professionnelle liés à l'amiante,
- une augmentation de 11% des maladies hors tableaux.

Tableau 26 Répartition des maladies professionnelles TMS en premier règlement sur la période 2009/2020

Tableaux des TMS		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
057A	Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	5 066	5 304	5 299	5 341	5 409	5 427	5 135	4 833	4 815	5 012	4 460
069A	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	16	12	22	15	14	23	12	6	11	12	3
079A	Lésions chroniques du ménisque	65	82	95	110	108	108	104	98	117	124	120
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	24	32	32	32	31	38	35	25	23	23	18
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	318	367	369	342	389	393	371	340	336	349	276
TMS Île-de-France		5 489	5 797	5 817	5 840	5 951	5 989	5 657	5 302	5 302	5 520	4 877
		11%	6%	0%	0%	2%	1%	-6%	-6%	0%	4%	-12%

Figure 14 Évolution des maladies professionnelles TMS en premier règlement sur la période 2018 à 2020





Tableaux 27 Répartition par grande catégories des maladies professionnelles en premier règlement sur la période 2015/2019
(En italique évolution entre 2019 et 2018)

Tableaux	2018		2019		2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TMS : Tableaux: 57, 69, 79, 97 et 98	5 302	86%	5 520	87%	4 877	86%
		0,00%		3,5%		-11,6%
Amiante : Tableaux 30 et 30 bis	385	6%	343	5%	338	6%
		-5,7%		-11,0%		-1,5%
Hors tableaux (Alinéa 4)*	243	4%	260	4%	289	5%
		39,7%		7,0%		11,2%
Autres tableaux	235	4%	226	4%	174	3%
		-5,3%		-2,6%		-23,0%
Nombre de Maladies Professionnelles en Île-de-France	6 165	100%	6 349	100%	5 678	100%
		0,6%		3,0%		-10,6%

SINISTRALITÉ SECTORIELLE

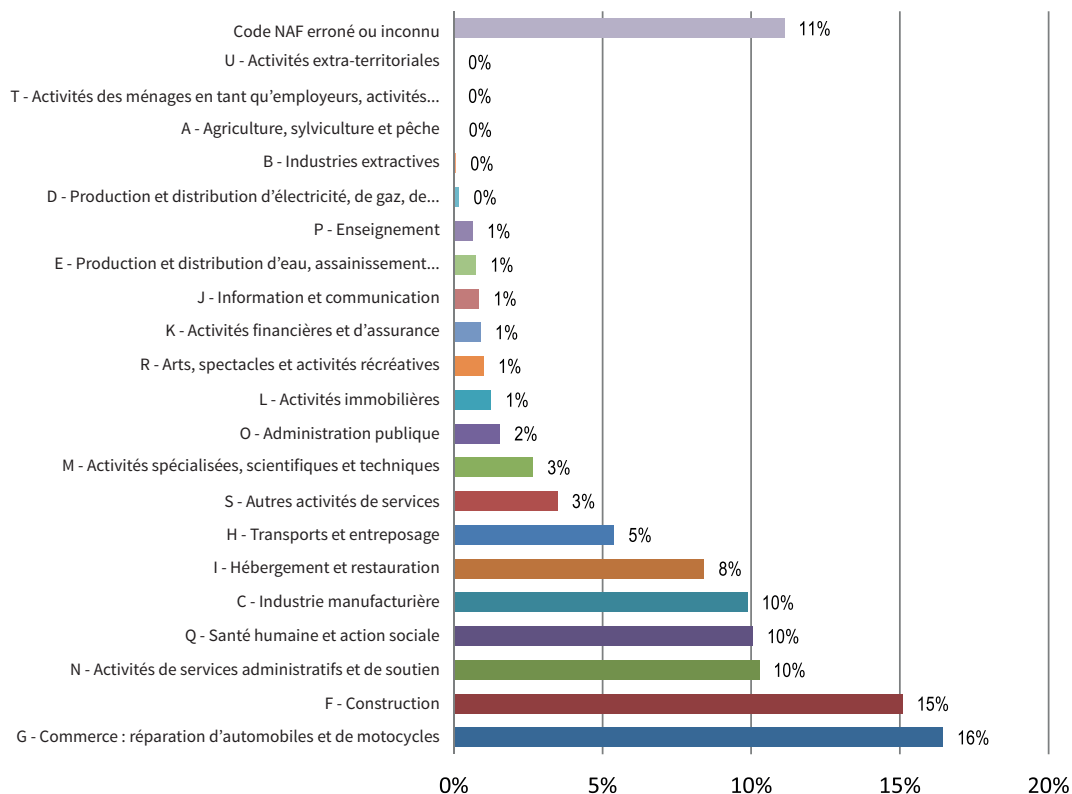
La répartition des maladies professionnelles pour l'année 2019 par section NAF nous apprend que :

- près d'une maladie professionnelle sur trois survient dans un des 2 secteurs suivants : construction ou commerce, réparation d'automobiles ou de motocycles,
- la crise sanitaire a modifié le classement des activités générant le plus de MP en premier versement avec notamment les activités de la santé humaine et action sociale, qui ont eu en 2020 plus de maladies reconnues que les activités de l'industrie manufacturière,
- les évolutions par rapport à l'année précédente du nombre de maladies professionnelles reconnues par secteur d'activité semblent traduire également le poids du confinement avec :
 - une baisse de -16% du nombre de MP en premier versement pour le secteur de la construction et de -17% pour l'industrie manufacturière,
 - une diminution de 6% pour les activités des commerces : réparation d'automobiles et motocycles, de 7% pour la santé humaine et l'action sociale et 4% pour le transport et l'entreposage,
- bien qu'avec 2 fois plus de salariés, le secteur du commerce, réparation d'automobiles ou de motocycles affiche un nombre de MP en premier versement sensiblement équivalent à celui de la construction,
- les nouvelles IPP suivent globalement la même logique de répartition que le nombre de nouvelles MP,
- environ 11% des maladies professionnelles ne sont pas affectées à une section NAF,
- le nombre de nouvelles incapacités permanentes baisse de plus de 15% dans l'ensemble des secteurs à l'exception des activités liées à la section H « transport et entreposage » dans lesquelles l'écart avec l'année antérieure est de -2%,
- les indemnités journalières augmentent de plus de 10% dans les secteurs N « activités de services administratifs et de soutien », Q « santé humaine et action sociale » et H « transport et entreposage » alors qu'il diminue de 4% dans le C « industries manufacturières » et 2% dans le I « hébergement et restauration ».

Tableau 28 Répartition des maladies professionnelles 2020 par section NAF
(Classement par ordre décroissant MP en premier versement)

Section NAF	Libellé section NAF	Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre de MP en premier versement		Nouvelles IPP	Nombre de décès	Nombre de jours indemnifiés	Somme Taux IP
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	90 233	696 215	934	16%	549	1	299 012	6 174
F	Construction	57 448	341 709	857	15%	587	3	256 493	8 341
N	Activités de services administratifs et de soutien	57 499	518 456	583	10%	323	2	183 221	3 060
Q	Santé humaine et action sociale	23 115	362 734	571	10%	290	2	188 707	2 800
C	Industrie manufacturière	18 129	344 752	561	10%	354	4	164 227	5 479
I	Hébergement et restauration	46 495	304 534	478	8%	275	0	156 306	2 135
H	Transports et entreposage	21 466	275 279	306	5%	173	0	103 884	1 713
S	Autres activités de services	30 237	119 449	198	3%	93	0	58 173	789
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	61 925	586 871	151	3%	79	2	37 806	1 571
O	Administration publique	3 157	267 156	88	2%	44	0	28 141	666
L	Activités immobilières	17 190	82 746	71	1%	57	0	22 628	701
R	Arts, spectacles et activités récréatives	16 407	82 038	57	1%	26	0	13 854	282
K	Activités financières et d'assurance	21 512	313 767	51	1%	31	0	15 946	532
J	Information et communication	32 919	429 329	48	1%	39	0	16 138	516
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 277	30 603	42	1%	27	0	12 799	414
P	Enseignement	11 268	123 659	36	1%	20	1	9 057	327
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	580	13 137	10	0%	5	0	3 178	142
B	Industries extractives	110	1 596	4	0%	3	0	1 547	40
A	Agriculture, sylviculture et pêche	121	700	1	0%	1	0	123	5
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	1	3	0	0%	0	0	0	0
U	Activités extraterritoriales	345	4 675	0	0%	0	0	0	0
	Code NAF erroné ou inconnu	0	0	631	11%	466	20	147 084	10 952
Total IDF		511 434	4 899 408	5 678	100%	3 442	35	1 718 324	46 639

Figure 15 Répartition des maladies professionnelles en premier versement en 2020 par section NAF



ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau 29 ci-après permet d'étudier l'évolution des principales données relatives aux MP par CTN :

- les MP en premier versement baissent dans l'ensemble des secteurs d'activité mais dans une mesure moindre dans les CTN pour lesquelles les activités essentielles étaient maintenues pendant le confinement à l'image du CTN I qui affiche une diminution 6,5% contre 18% pour les industries de la métallurgie,
- le nombre d'indemnités journalières ne diminue que dans les CTN A (-1,9%), E (-11,7%) et G (-0,3%). Il augmente de plus de 10% dans les CTN F et I,

- le nombre de nouvelles IPP diminue sur l'ensemble des CTN, en particulier dans le CTN E, F et H avec une baisse supérieure à 30% par rapport à 2019,
- tous les indicateurs du compte spécial, à l'exception du nombre de MP en premier versement et du nombre de décès, affichent une diminution significative.

Tableau 29 Principales données de sinistralité des maladies professionnelles en 2020 par CTN
(En italique taux d'évolution annuel entre 2020 et 2019)

CTN	Nb Sections d'établissement	Nb MP en premier versement	Nb jours indemnisés	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	Nouvelles IPP	Nb Victimes en premier versement IP Label	Nb décès	Somme Taux IP
A - Industries de la métallurgie	13 754	394	105 070	145	126	271	238	4	6 213
	<i>0,8%</i>	<i>-18,3%</i>	<i>-1,9%</i>	<i>-16,7%</i>	<i>-8,0%</i>	<i>-12,9%</i>	<i>-12,8%</i>	<i>-33,3%</i>	<i>-2,7%</i>
B - Industries du bâtiment et des travaux publics	66 845	916	266 626	367	272	639	532	5	10 156
	<i>2,9%</i>	<i>-15,3%</i>	<i>0,7%</i>	<i>-21,9%</i>	<i>-5,6%</i>	<i>-15,7%</i>	<i>-19,1%</i>	<i>-37,5%</i>	<i>-15,1%</i>
C - Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	64 206	507	161 185	184	103	287	250	0	3 001
	<i>-0,9%</i>	<i>-7,0%</i>	<i>8,3%</i>	<i>-16,4%</i>	<i>-17,6%</i>	<i>-16,8%</i>	<i>-17,8%</i>	<i>-100,0%</i>	<i>-27,7%</i>
D - Services, commerces et industries de l'alimentation	73 596	1 114	373 310	449	183	632	535	0	5 099
	<i>-0,1%</i>	<i>-14,4%</i>	<i>1,9%</i>	<i>-21,0%</i>	<i>-17,9%</i>	<i>-20,1%</i>	<i>-18,7%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-20,5%</i>
E - Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	973	56	20 148	16	13	29	28	1	390
	<i>2,5%</i>	<i>-23,3%</i>	<i>-11,7%</i>	<i>-42,9%</i>	<i>-45,8%</i>	<i>-44,2%</i>	<i>-40,4%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-57,6%</i>
F - Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu	5 775	173	53 084	61	38	99	88	0	997
	<i>-0,3%</i>	<i>-18,0%</i>	<i>10,5%</i>	<i>-25,6%</i>	<i>-44,1%</i>	<i>-34,0%</i>	<i>-24,1%</i>	<i>-100,0%</i>	<i>-38,0%</i>
G - Commerces non alimentaire	119 307	485	136 592	208	111	319	268	2	3 739
	<i>-1,8%</i>	<i>-7,4%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>-5,5%</i>	<i>-10,5%</i>	<i>-7,3%</i>	<i>-12,4%</i>	<i>100,0%</i>	<i>-0,4%</i>
H - Activités de services I (banques, assurances, administrations...)	114 485	306	93 133	88	77	165	151	3	2 910
	<i>2,6%</i>	<i>-19,0%</i>	<i>7,3%</i>	<i>-47,3%</i>	<i>-12,5%</i>	<i>-35,3%</i>	<i>-31,4%</i>	<i>50,0%</i>	<i>-21,5%</i>
I - Activités de services II (santé, nettoyage...)	52 493	1 141	364 763	392	183	575	489	5	5 463
	<i>1,6%</i>	<i>-2,5%</i>	<i>11,7%</i>	<i>-19,3%</i>	<i>-25,6%</i>	<i>-21,4%</i>	<i>-22,5%</i>	<i>400,0%</i>	<i>-17,5%</i>
Compte spécial	0	586	144 413	247	179	426	354	15	8 671
	<i>0,0%</i>	<i>0,5%</i>	<i>-5,8%</i>	<i>-20,3%</i>	<i>-13,1%</i>	<i>-17,4%</i>	<i>-22,0%</i>	<i>114,3%</i>	<i>8,5%</i>
Total Île-de-France	511 434	5 678	1 718 324	2 157	1 285	3 442	2 933	35	46 639
	<i>0,6%</i>	<i>-10,6%</i>	<i>3,4%</i>	<i>-20,8%</i>	<i>-16,0%</i>	<i>-19,1%</i>	<i>-20,0%</i>	<i>25,0%</i>	<i>-12,8%</i>

Figure 16a Répartition des maladies professionnelles en premier versement en 2020 et 2019 par CTN

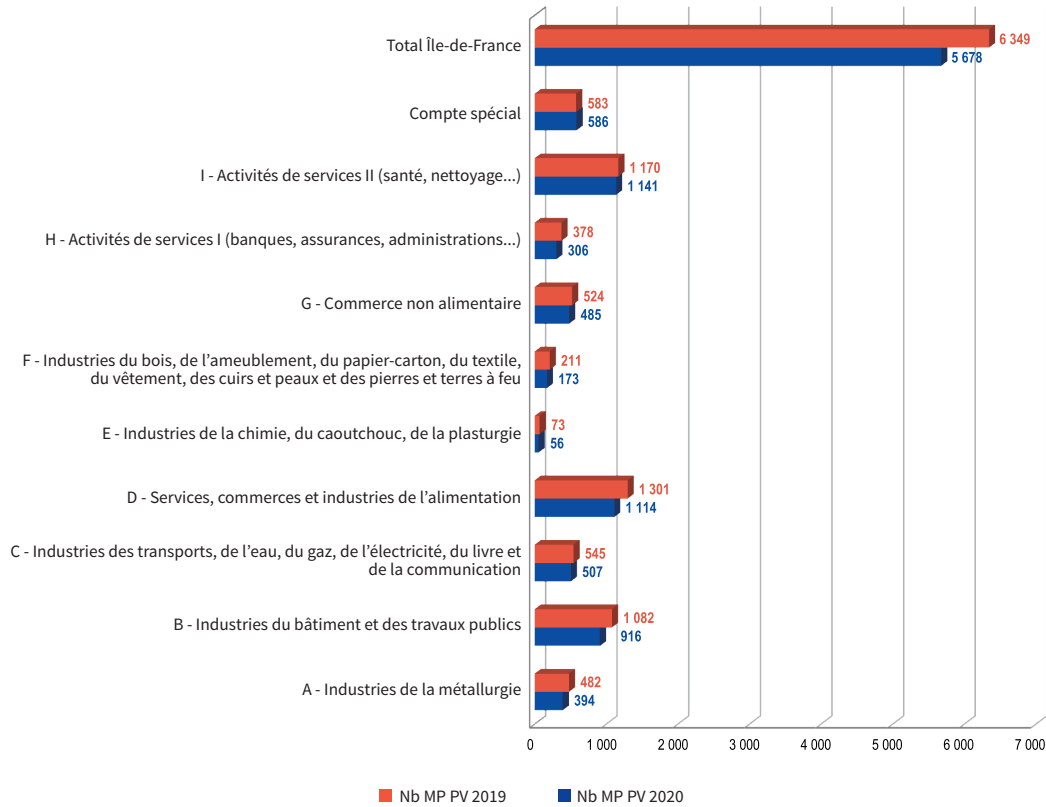
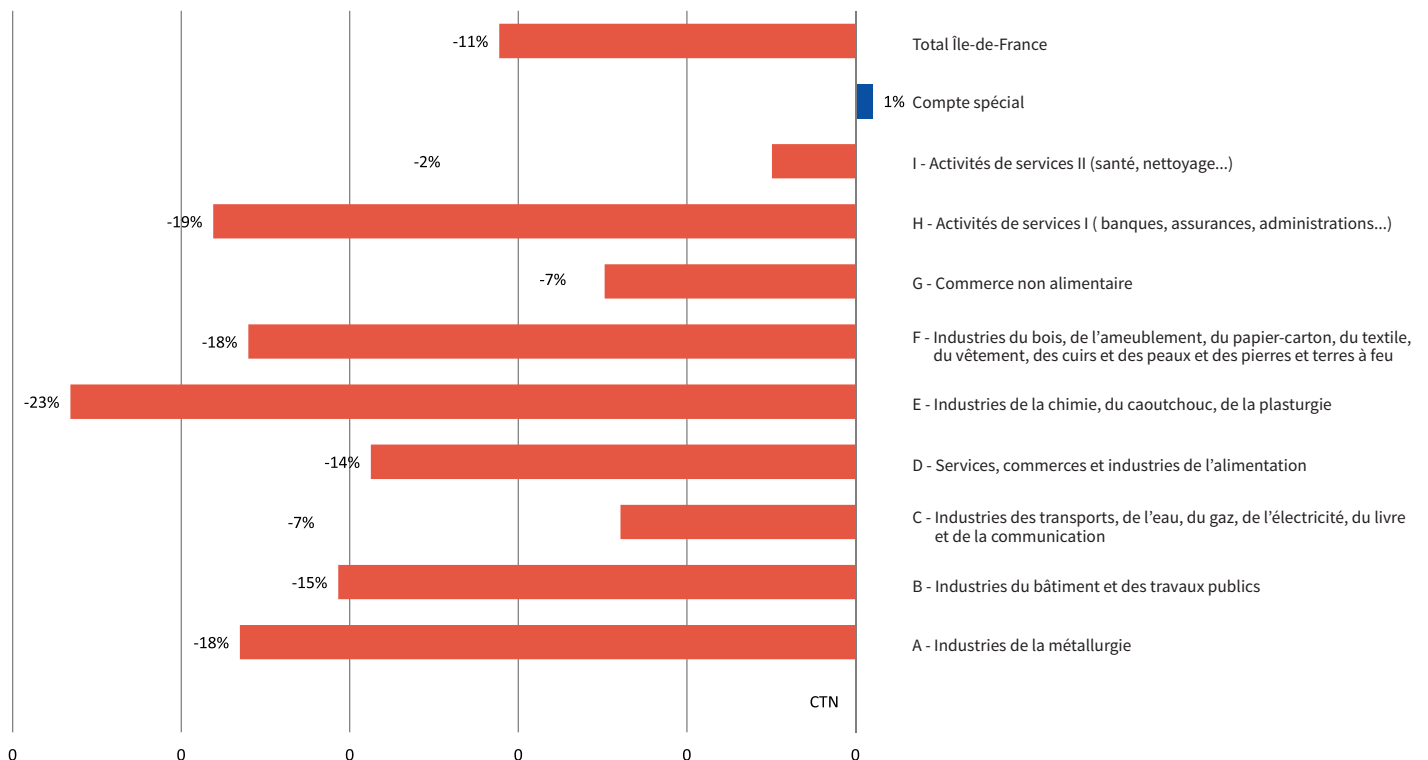


Figure 16b Taux d'évolution des maladies professionnelles en premier versement entre 2020 et 2019



La figure 16a montre que le poids relatif de chaque CTN est inchangé en 2020 et que les CTN B, D et I concentrent plus de 55% du nombre de MP en premier versement et plus de 58% du nombre de journées indemnisées.

La figure 16b met en évidence que seul le compte spécial voit son nombre MP en premier versement augmenter en 2020.

FOCUS SUR LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

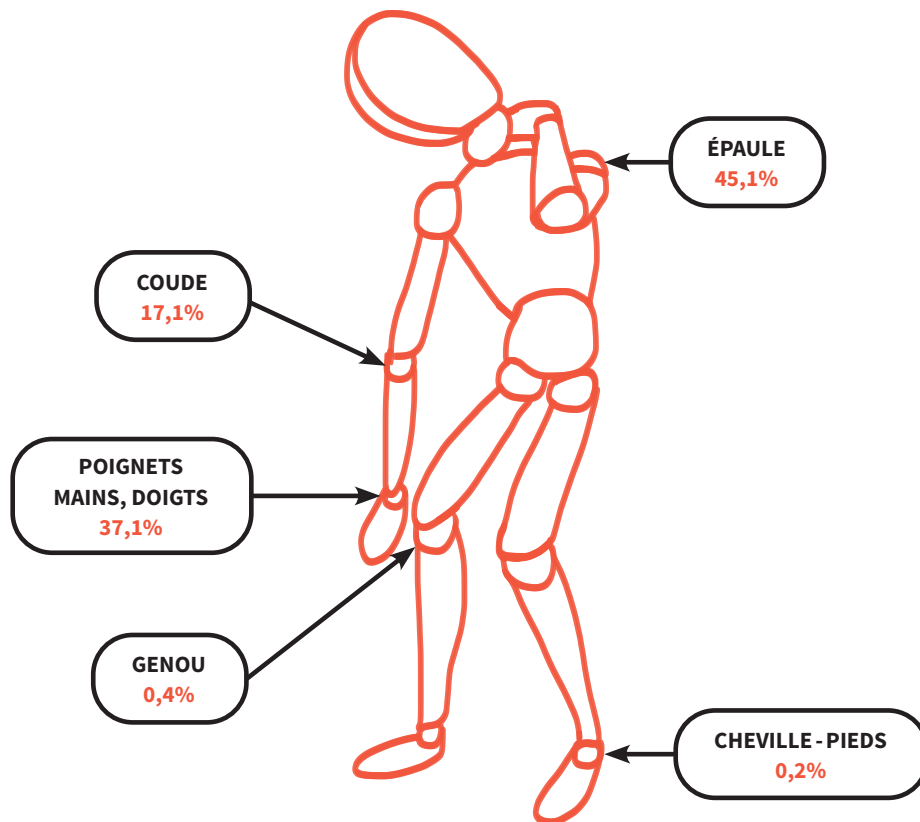
Les troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs constituent la première maladie professionnelle dans les pays industrialisés.

La Figure 17 montre la répartition des différents syndromes du tableau 57. Ainsi, nous constatons qu'en 2020 :

- 45% des TMS 57 concernent les épaules,
- 37% le poignet mains et doigts,
- 17% le coude.

Pour rappel en 2019, la distribution était similaire malgré une augmentation en 2020 de la proportion de MP affectant l'épaule (42,5% en 2019 contre 45,1% en 2020).

Figure 17 Répartition des TMS – MP 057 par localisation Île-de-France en 2020



FOCUS SUR LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

Ce paragraphe aborde sous différents angles, les statistiques sur les cancers d'origine professionnelle pris en charge au niveau de la branche AT/MP.

La part des cancers liés à l'amiante étant prépondérante, les évolutions des dénombrements ont été réalisées en distinguant les cancers de l'amiante des autres.

Le nombre de cancers d'origine professionnelle atteignait en 2019 son niveau le plus bas depuis 2013, que

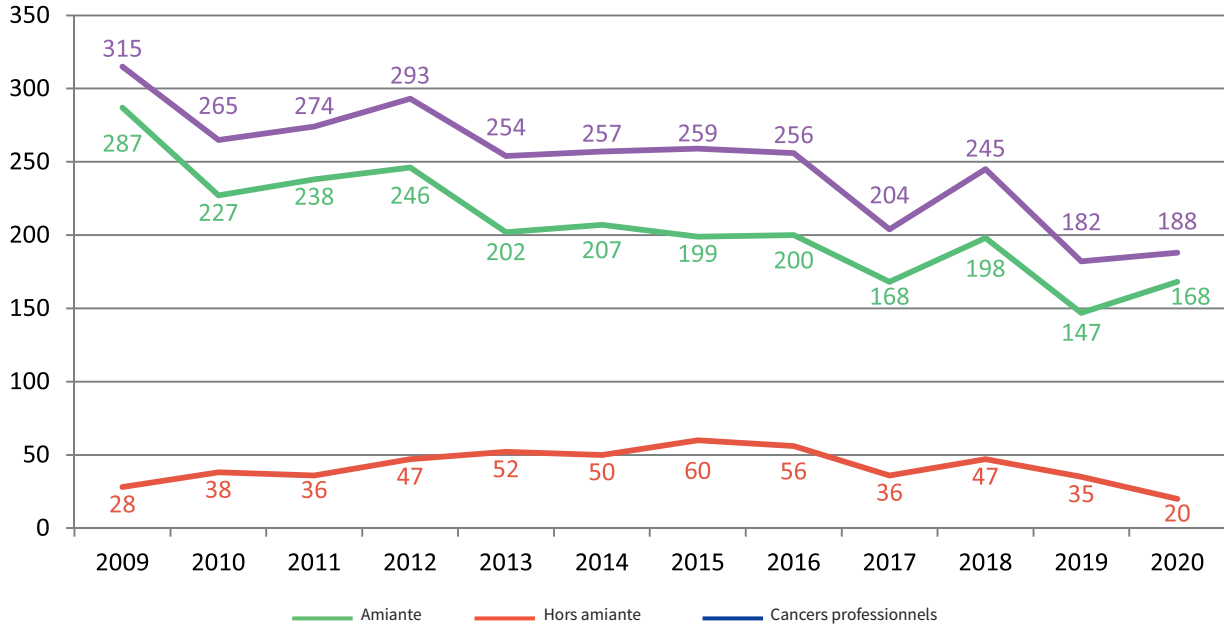
ces derniers soient liés à l'amiante ou pas. L'année 2020 vient marquer une rupture dans cette tendance avec une évolution de 14% du nombre de cancers d'origine professionnelles.

La part des cancers liés à l'amiante, oscillant autour de 80% depuis 2013, constitue l'essentiel des cancers professionnels reconnus.

Tableau 30 Dénombrement des cancers professionnels en Île-de-France avec une première indemnisation de 2013 à 2020

Cancers d'origine professionnelle		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En nombre	Amiante	202	207	199	200	168	198	147	168
	Hors amiante	52	50	60	56	36	49	35	20
	Total	254	257	259	256	204	247	182	188
En %	Amiante	80%	81%	77%	78%	82%	80%	81%	81%
	Hors amiante	19%	18%	22%	20%	18%	20%	19%	19%

Figure 18 Dénombrement des cancers professionnels en Île-de-France avec une première indemnisation de 2012 à 2020



Une analyse plus fine de l'évolution des cancers d'origine professionnelle apporte les renseignements suivants :

- les cancers broncho-pulmonaires sont les cancers professionnels les plus fréquents en 2020. Ils représentent 56% de l'ensemble des cancers professionnels reconnus en 2020. Leur évolution de 9% s'inscrit dans le prolongement des 5 dernières années connues, période au cours de laquelle la part des cancers broncho-pulmonaire dans l'ensemble des cancers d'origine professionnelle est constante. L'amiante est le principal agent en cause,

- en 2020, seules les affections du tableau 30A participe significativement à l'évolution des cancers professionnels et en particulier les syndromes suivants qui augmentent :
 - dégénérescence maligne broncho pulmonaire compliquant des lésions bénignes (poids : 6% sur l'année 2020 et une évolution par rapport à l'année dernière de 43%),
 - mésothéliome malin primitif de la plèvre (poids : 37% sur l'année 2020 et une évolution par rapport à l'année dernière de 22%).

Tableau 31 Dénombrement par tableau et syndrome des cancers professionnels avec une première indemnisation de 2012 à 2020

N° Tab	Libellé tableau de MP	Code syndrome	Maladie (syndrome)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evo- lution 2019/ 2018	2020	Poids 2020	Evo- lution 2020/ 2019
	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant	AC910	leucémie aiguë lymphoblastique à l'exclusion des leucémies aiguës avec des antécédents d'hémopathies	0	1	0	0	0	0	0	1	100%	0	0%	-100%
		AC920	Leucémies aiguës myéloblastique à l'exclusion des leucémies aiguës avec des antécédents d'hémopathies	1	1	1	1	2	1	2	2	0%	0	0%	-100%
		AC95X	Leucémies	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%	0%
		AD46X	Syndromes myelodysplasiques acquis et non médicamenteux	0	0	0	0	1	3	0	2	100%	0	0%	-100%
		AD471	Syndromes myéloprolifératifs	3	0	0	2	3	0	2	1	-50%	0	0%	-100%
006	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif par inhalation	0	0	1	1	1	1	1	1	0%	0	0%	-100%
		AC95X	Leucémies	0	2	2	1	2	4	0	1	100%	0	0%	-100%
010 ter	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	3	4	1	1	1	0	0	1	100%	0	0%	-100%
		BC300	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc : Cancer des cavités nasales	0	0	0	1	0	0	0	0	0%	0	0%	0%
015 T	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels	AC67X	Lésions malignes primitives de l'épithélium vésical dues aux substances de la liste A	15	13	15	12	12	6	12	7	-42%	0	0%	-100%
		AC67Y	Tumeur primitive de l'épithélium urinaire	0	7	9	19	12	9	16	7	-56%	0	0%	-100%
		BC67X	Lésions malignes primitives de l'épithélium vésical	3	3	4	3	5	1	1	1	0%	0	0%	-100%
016 bis	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	AC44X	Epithéliomas primitifs de la peau	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%	0%
		BC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	0	0	1	0	0	1	0	0	0%	0	0%	0%
		CC67X	Tumeur primitive de l'épithélium urinaire (vessie, voies excrétrices supérieures) confirmée par examen histopathologie ou cytopathologie	10	12	7	7	6	6	6	4	-33%	0	0%	-100%
020 bis	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales	AC34X	Cancer bronchique primitif	1	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%	0%	
025	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	1	3	3	5	3	0	2	1	-50%	0	0%	-100%
030 A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	CC34X	Dégénérescence maligne broncho-pulmonaire compliquant des lésions bénignes	12	9	6	9	5	7	12	7	-42%	10	6%	43%
		DC450	Mésothéliome malin primitif de la plèvre	89	63	74	72	90	58	78	51	-35%	62	37%	22%
		DC451	Mésothéliome malin primitif du péritoine	1	2	4	3	7	0	3	2	-33%	2	1%	0%
		DC452	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante : Mésothéliome malin primitif du péricarde	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%	0%
		EC384	Autres tumeurs pleurales primitives	1	1	0	1	1	2	0	1	100%	0	0%	-100%
		ZR69X	Association de plusieurs syndromes du tableau	4	1	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%	0%
030 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	139	125	123	114	97	101	105	86	-18%	94	56%	9%
036 bis	Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées utilisées dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, extraits aromatiques, résidus de craquage	AC44X	Epithélioma primitif de la peau	1	0	0	0	0	1	0	0	0%	0	0%	0%

N ° Tab	Libellé tableau de MP	Code syndrome	Maladie (syndrome)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evo- lution 2019/ 2018	2020	Poids 2020	Evo- lution 2020/ 2019
043			Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique : carcinome du nasopharynx	0	0	0	0	1	0	0	0	0%	0	0%	0%
045	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	CC220	Carcinome hépatocellulaire post hépatite à virus C	0	0	1	0	0	0	0	2	100%	0	0%	-100%
047	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	BC300	Carcinome des fosses nasales	1	1	0	1	2	0	0	4	100%	0	0%	-100%
		BC31X	Cancer primitif de l'ethmoïde et des sinus de la face	8	5	5	6	5	3	5	0	-1	0	0%	0%
061 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%	0%
070 ter	Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%	0%
Total analyse cancers d'origine professionnelle				293	253	257	259	256	204	245	182	-26%	168	100%	-8%

05

DONNÉES
FINANCIÈRES



En 2020, la crise sanitaire a freiné la tendance dans laquelle s'inscrivaient les coûts associés à la réparation des accidents et maladies professionnelles. Effectivement, alors que la trajectoire affichée sur la dernière période triennale, traduisait une augmentation du coût total des prestations versées au titre de l'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles, nous observons une réduction de ces coûts de l'ordre de 7% en 2020.

Ainsi, alors que les variations à la hausse étaient essentiellement imputables à l'évolution du coût des incapacités temporaires (IT), il apparaît en 2020 que la baisse du coût global est principalement conditionnée à la baisse du coût des IP.

La diminution des coûts IT apparaît comme une conséquence de la baisse du nombre d'évènements liés

au travail en premier versement, bien que le coût de la sinistralité IT pour les maladies professionnelles connaisse une progression de 6% en 2020.

Les coûts IP toutes sinistralités en progression sur les années 2017 et 2018, diminuent en 2019, essentiellement du fait des coûts IP AT et MP.

En matière de coût moyen, en 2020, les coûts baissant tendanciellement moins vite que ceux le nombre d'évènements en premier versement, il en résulte une hausse du coût moyen des accidents (travail ou trajet) avoisinant les 20%. Le coût moyen des MP augmente dans une moindre mesure, du fait de l'augmentation significative des coûts IT (+6%) et d'une baisse du nombre de MP moins prononcée que celle des accidents.

Tableau 32 Évolution des principaux indicateurs financiers sur la période triennale (2018, 2019 et 2020)

Statistiques technologiques régionales AT MP TJ	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Coût IT sinistralité AT*	543 310	572 671	560 771	-2%
Coût IT sinistralité MP*	105 255	116 743	123 627	6%
Coût IT sinistralité TJ*	139 728	145 559	143 155	-2%
Coût total IT toutes sinistralités*	789 981	834 973	827 553	0%
Coût IP sinistralité AT*	221 132	241 652	185 463	-23%
Coût IP sinistralité MP*	285 971	263 465	224 240	-15%
Coût IP sinistralité TJ*	98 073	84 717	81 367	-4%
Coût total IP toutes sinistralités*	605 176	589 834	491 069	-17%
Coût total AT	764 442	814 323	746 234	-8%
Coût total MP	391 226	380 208	347 867	-9%
Coût total TJ	237 802	230 276	224 521	-2%
Coût total toutes sinistralités*	1 395 157	1 426 428	1 327 663	-7%
Nombre AT en premier versement	106 006	107 122	82 705	-23%
Nombre MP en premier versement	6 165	6 349	5 678	-11%
Nombre TJ en premier versement	30 097	28 308	23 476	-17%
Nombre total toutes sinistralités* en premier versement	142 268	141 779	111 859	-21%
Coût moyen sinistralité AT	7 211	7 602	9 023	19%
Coût moyen sinistralité MP	63 459	59 885	61 266	2%
Coût moyen sinistralité TJ	3 259	8 135	9 564	18%
Coût moyen sinistralité toutes sinistralités*	9 807	10 061	11 869	18%

* en milliers d'euros

L'examen du détail de la répartition des frais par grand secteur d'activité fournit les indications suivantes :

Concernant les frais « AT », les faits principaux identifiés en 2020 sont :

- le coût global de la sinistralité AT est majoritairement lié aux coûts IT (75%),
- les activités des CTN C et I sont celles générant les coûts les plus importants,
- le CTN E est le seul CTN pour lequel les coûts augmentent en 2020. Cette augmentation du coût global étant conditionnée par l'augmentation du Coût des IP (+39%). Le CTN I étant quant à lui le seul CTN pour lequel les coûts IT croissent en 2020 (+1%),

- les activités du CTN A sont celles enregistrant la plus forte évolution du coût global AT (-18%) et du coût IP (-36%),
- à contrario alors que les CTN C et D enregistrent une baisse du nombre d'accidents du travail en 1^{er} versement de plus de 25%, les coûts associés ne diminuent respectivement que de 5% et 7%. Ces trajectoires distinctes se traduisent par une augmentation du coût moyen d'un accident du travail,
- les métiers du CTN B sont ceux pour lesquels le coût moyen d'un AT est le plus élevé avec un coût moyen par accident approchant 12 000€.

Tableau 33 Répartition des principaux indicateurs financiers par secteur d'activité en 2020 - risque AT
(En italique taux d'évolution annuel entre 2020 et 2019)

Données financières Accident du Travail (AT)											
Année 2019	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
COUT_IT	26 495	81 881	123 728	90 199	3 870	6 694	62 579	43 212	126 693	7 321	572 671
COUT_IP	17 789	50 776	43 300	27 502	2 351	2 734	29 928	22 705	40 905	3 662	241 652
COUT_IT_IP	44 283	132 657	167 028	117 701	6 221	9 429	92 507	65 917	167 598	10 983	814 323
Année 2020	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
COUT_IT	24 980	79 425	122 986	87 378	3 726	6 427	58 265	42 434	128 285	6 865	560 771
COUT_IP	11 333	41 649	35 099	21 585	3 266	2 673	22 091	18 415	27 346	2 005	185 463
COUT_IT_IP	36 313	121 074	158 085	108 963	6 992	9 100	80 356	60 849	155 632	8 870	746 234
Évolution 2020/2019	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
COUT_IT	-6%	-3%	-1%	-3%	-4%	-4%	-7%	-2%	1%	-6%	-2%
COUT_IP	-36%	-18%	-19%	-22%	39%	-2%	-26%	-19%	-33%	-45%	-23%
COUT_IT_IP	-18%	-9%	-5%	-7%	12%	-3%	-13%	-8%	-7%	-19%	-8%
	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
Nombre d'AT en premier versement 2019	4 724	11 873	20 509	20 407	651	1 129	11 898	9 369	26 562	0%	107 122
Nombre d'AT en premier versement 2020	3 622	10 156	15 084	14 922	533	895	9 044	6 993	21 456	0%	82 705
Évolution 2020/2019	-23%	-14%	-26%	-27%	-18%	-21%	-24%	-25%	-19%	0%	-23%
	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
Coût moyen sinistralité Travail 2019	9 374	11 173	8 144	5 768	9 555	8 351	7 775	7 036	6 310	0%	7 602
Coût moyen sinistralité Travail 2020	10 026	11 921	10 480	7 302	13 118	10 167	8 885	8 701	7 254	0%	9 023
Évolution 2020/2019	7%	7%	29%	27%	37%	22%	14%	24%	15%	0%	19%

Concernant les frais « trajet » :

- avec un coût global en diminution, bien que dans des proportions moins importantes que les accidents du travail, les frais générés par les accidents de trajet se répartissent distinctement des AT,
- ainsi, le poids des IT (60%) dans le coût général est moindre malgré une évolution du coût IT semblable à celui des AT en proportion (-2%). À la différence du risque Travail, le coût des IT augmente dans les CTN B, D et I,
- le coût moyen d'un accident de trajet augmente également dans les mêmes proportions que les accidents du travail (+18%), alors que le nombre d'accidents de trajet a enregistré une baisse inférieure (-17%) à celle du nombre d'accidents de travail (-23%). Nous remarquons également que le coût moyen d'un accident de trajet et d'un accident de travail sont sensiblement équivalents,

- le coût moyen d'un accident de trajet est le plus élevé dans le CTN A et augmente le plus dans le CTN F (+44%),
- au regard de ces tendances, il apparaît des activités qui se démarquent et plus spécifiquement :
 - celles des CTN F, G et H pour lesquelles le coût augmente en 2020 en dépit des restrictions de déplacement imposées au cours de l'année. Cette hausse générale étant imputable à l'augmentation des coûts IP, en particulier dans le CTN F,
 - celles des CTN B et E qui affichent des écarts avec les années précédentes de -20% et -57%, malgré une augmentation du coût IT dans le CTN B.
- 44% des frais sont concentrés au niveau des activités du CTN H et I.

Tableau 34 Répartition des principaux indicateurs financiers en milliers d'euros par secteur d'activité en 2019 et 2020 - risque TJ

Données financières Accident de Trajet (TJ)											
Année 2019	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	Total
COUT_IT	7 131	8 200	21 208	21 925	1 267	1 523	18 270	32 687	30 552	2 798	145 559
COUT_IP	8 122	9 392	9 258	11 861	2 163	465	9 027	15 227	17 649	1 554	84 717
COUT_IT_IP	15 253	17 591	30 466	33 785	3 430	1 987	27 297	47 913	48 201	4 352	230 276
Année 2020	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	Total
COUT_IT	6 800	8 365	20 277	23 167	1 057	1 354	17 899	30 195	31 288	2 754	143 155
COUT_IP	6 530	5 767	7 674	9 605	425	1 069	11 776	22 366	15 061	1 094	81 367
COUT_IT_IP	13 330	14 132	27 951	32 772	1 482	2 422	29 675	52 561	46 349	3 847	224 521
Évolution 2020/2019	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	Total
COUT_IT	-5%	2%	-4%	6%	-17%	-11%	-2%	-8%	2%	-2%	-2%
COUT_IP	-20%	-39%	-17%	-19%	-80%	130%	30%	47%	-15%	-30%	-4%
COUT_IT_IP	-13%	-20%	-8%	-3%	-57%	22%	9%	10%	-4%	-12%	-2%
	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
Nombre de Trajet en premier versement 2019	1 262	1 297	3 604	4 130	202	250	3 835	7 365	6 363	0	28 308
Nombre de Trajet en premier versement 2020	1 005	1 144	2 829	3 576	170	211	3 168	5 678	5 695	0	23 476
Évolution 2020/2019	-20%	-12%	-22%	-13%	-16%	-16%	-17%	-23%	-10%	0%	-17%
	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
Coût moyen sinistralité Trajet 2019	12 086	13 563	8 453	8 180	16 982	7 950	7 118	6 506	7 575	0	8 135
Coût moyen sinistralité Trajet 2020	13 264	12 353	9 880	9 164	8 718	11 480	9 367	9 257	8 139	0	9 564
Évolution 2020/2019	10%	-9%	17%	12%	-49%	44%	32%	42%	7%	0%	18%

Tableau 35 Répartition des principaux indicateurs financiers en milliers d'euros par secteur d'activité en 2019 et 2020 - risque MP

Données financières Maladie Professionnelles (MP)											
Année 2019	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	Total
COUT_IT	8 767	20 585	11 100	22 017	1 791	3 216	11 374	8 563	18 485	10 845	116 743
COUT_IP	43 578	67 404	20 358	17 388	6 546	6 552	19 158	21 825	18 914	41 742	263 465
COUT_IT_IP	52 345	87 989	31 458	39 405	8 338	9 768	30 532	30 387	37 399	52 587	380 208
Année 2020	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	Total
COUT_IT	8 393	20 728	12 936	22 583	1 583	3 929	11 213	10 706	21 504	10 051	123 627
COUT_IP	38 643	55 825	12 876	13 490	1 702	3 602	20 250	17 210	15 655	44 986	224 240
COUT_IT_IP	47 036	76 553	25 812	36 073	3 286	7 531	31 464	27 916	37 159	55 038	347 867
Évolution 2020/2019	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	Total
COUT_IT	-4%	1%	17%	3%	-12%	22%	-1%	25%	16%	-7%	6%
COUT_IP	-11%	-17%	-37%	-22%	-74%	-45%	6%	-21%	-17%	8%	-15%
COUT_IT_IP	-10%	-13%	-18%	-8%	-61%	-23%	3%	-8%	-1%	5%	-9%
	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
Nombre de MP en premier versement 2019	482	1 082	545	1 301	73	211	524	378	1 170	583	6 349
Nombre de MP en premier versement 2020	394	916	507	1 114	56	173	485	306	1 141	586	5 678
Évolution 2020/2019	-18%	-15%	-7%	-14%	-23%	-18%	-7%	-19%	-2%	1%	-11%
	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	ZZ	TOTAL
Coût moyen sinistralité MP 2019	108 600	81 321	57 721	30 289	114 213	46 294	58 268	80 389	31 965	90 200	59 885
Coût moyen sinistralité MP 2020	119 381	83 573	50 911	32 381	58 676	43 533	64 873	91 227	32 567	93 921	61 266
Évolution 2020/2019	10%	3%	-12%	7%	-49%	-6%	11%	13%	2%	4%	2%

Concernant les frais « MP », la répartition et l'évolution des coûts liés aux maladies professionnelles présentent des contrastes avec les risques « travail et trajet » précédemment évoqués. Ainsi, il apparaît que :

- les frais générés par les maladies sont pour près de 2/3 liés au coût des IP,
- l'évolution des frais est distincte du nombre d'évènements en premier règlement. Effectivement, alors que ce sont les maladies professionnelles qui enregistrent en proportion la diminution la moins importante (-11%), c'est pour ce risque que nous constatons la plus forte baisse de coût (-9%),
- les activités du CTN D et B sont les plus touchées par les IT MP et celles du CTN A ou B par les IP MP,
- les activités du CTN E sont les plus concernées par la baisse du coût (-61%) et celles du CTN G les plus impactées (+3%) malgré une baisse du nombre d'évènement de 7%. Le CTN G est le seul concerné par une hausse des frais en 2020 avec le compte spécial,
- les activités du CTN C affichent une baisse du coût IP de 37%,
- en 2020, bien que le coût IT augmente (+6%), à l'instar du nombre de maladies professionnelles, nous observons une diminution de l'ensemble des frais d'environ 9%. Cette baisse du coût global MP est portée par une réduction des frais IP (-15%) par rapport à l'année précédente.

EN CONCLUSION

Le coût des IT liées aux accidents du travail est plus de 4 fois supérieur à celui du coût des IT liées aux maladies professionnelles, mais pour 14 fois plus d'évènements. Les seuls frais liés à l'indemnisation des accidents de travail sont supérieurs au cumul des frais des risques accident du trajet et maladies professionnelles quelle que soit l'année considérée.

En 2020, malgré une baisse du nombre d'évènement de 21%, les coûts IT présente une variation peu perceptible avec l'année 2019. Par ailleurs, le risque Trajet est le risque pour lequel l'écart de coût avec l'année précédente est le moins important (-2%) mais également le risque générant le moins de frais en valeur absolue.

Le coût moyen d'une maladie professionnelle est près de 9 fois supérieure à celui d'un accident du travail et le coût moyen toutes sinistralités confondues progresse en 2020.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

Livret de sinistralité 2020

Cramif - Direction de la Communication - Décembre 2021

Cramif - Direction de la communication - 21/12/18 - Décembre 2021 - ©/Stock



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Ile-de-France